

Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques

Quarante-quatrième session
Genève, 17 – 19 mai 2021

RAPPORT

*adopté par le comité permanent**

INTRODUCTION

1. Le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des Indications géographiques (ci-après dénommé “comité permanent”, “comité” ou “SCT”) a tenu sa quarante-quatrième session à Genève du 17 au 19 mai 2021. La session s’est déroulée en mode hybride, certaines délégations étant physiquement présentes à Genève tandis que d’autres participaient via la plateforme Interprefy (voir le document SCT/44/INF/1).

2. Les États ci-après, membres de l’OMPI ou de l’Union de Paris pour la protection de la propriété industrielle, étaient représentés à cette session : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Côte d’Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d’Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d’), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Norvège, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse,

* Le présent rapport a été adopté à la quarante-cinquième session du SCT.

Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Zambie, Zimbabwe (107). L'Union européenne était représentée en qualité de membre spécial du SCT. La Palestine était représentée en qualité d'observatrice.

3. Les organisations intergouvernementales ci-après ont participé à la session en qualité d'observatrices : Centre Sud, Organisation Benelux de la propriété intellectuelle (OBPI), Organisation eurasiennne des brevets (OEAB), Union africaine (4).

4. Des représentants des organisations non gouvernementales ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs : ActionAid, Association allemande pour la protection de la propriété intellectuelle (GRUR), Association brésilienne de la propriété intellectuelle (ABPI), Association communautaire du droit des marques (ECTA), Association des industries de marque (AIM), Association européenne des étudiants en droit (ELSA International), Association française des indications géographiques industrielles et artisanales (AFIGIA), Association interaméricaine de la propriété industrielle (ASIPI), Association internationale des juristes du droit de la vigne et du vin (AIDV), Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI), Association internationale pour les marques (INTA), Association japonaise des conseils en brevets (JPAA), Association japonaise pour les marques (JTA), Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI), China Trademark Association (CTA), Consortium for Common Food Names (CCFN), Fédération internationale des conseils en propriété intellectuelle (FICPI), Intellectual Property Owners Association (IPO), Société arabe pour la propriété intellectuelle (ASIP) (19).

5. La liste des participants (document SCT/44/INF/1) figure à l'annexe I du présent document.

6. Le Secrétariat a pris note des interventions et les a enregistrées.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

7. Le président a ouvert la quarante-quatrième session du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) et a souhaité la bienvenue aux participants.

8. Mme Binying Wang, vice-directrice générale de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), a souhaité la bienvenue aux participants au nom de M. Daren Tang, Directeur général de l'OMPI.

9. M. Marcus Höpperger (OMPI) a assuré le secrétariat du SCT.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

10. Le SCT a adopté le projet d'ordre du jour (document SCT/44/1 Prov.2).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ACCRÉDITATION D'UN OBSERVATEUR

11. Le SCT a examiné le document SCT/44/4.

12. Le SCT a approuvé l'accréditation du Forum international sur la propriété intellectuelle – Québec (FORPIQ).

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT DE LA QUARANTE-TROISIÈME SESSION

13. Le SCT a adopté le projet de rapport de la quarante-troisième session (document SCT/43/12 Prov.).

Déclarations générales

14. La délégation du Pérou, parlant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a remercié le Secrétariat pour la préparation de la session du SCT. La délégation a fait part de l'intérêt du groupe pour la poursuite des travaux constructifs avec les autres groupes régionaux sur l'ensemble des questions soumises au comité durant la session. S'agissant des dessins et modèles industriels, le groupe avait pris note du rapport final du rapporteur du processus relatif au Traité sur le droit des dessins et modèles (DLT) et approuvait ses conclusions et recommandations. Le groupe a invité les délégations à les évaluer soigneusement et à reconsidérer leurs positions afin que les questions en suspens puissent être résolues de manière ouverte et constructive lors de la conférence diplomatique qui serait convoquée dès que les conditions minimales requises seraient remplies. Le groupe a déclaré qu'il serait attentif à la présentation de l'analyse révisée des réponses au deuxième Questionnaire sur les dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques, d'icônes et de polices/fontes de caractères et sur la protection temporaire des dessins et modèles industriels lors de certaines expositions internationales. S'agissant des marques, la délégation a souligné l'importance que le groupe attachait à la protection des noms de pays et des noms géographiques d'importance nationale. Il y voyait une excellente opportunité pour les systèmes de marques nationaux qui apportaient une valeur ajoutée grâce à l'utilisation de marques enregistrées susceptibles d'être utilisées pour promouvoir l'image, les produits, les services et les possibilités d'investissement par et pour les pays en développement, voire pour quelques pays développés. Constatant l'absence de protection uniforme des noms de pays au niveau international, le groupe a réaffirmé sa volonté de continuer à débattre de la protection des noms de pays, sur la base des documents SCT/43/6 et SCT/43/9, ainsi que des noms de pays et des noms géographiques d'importance nationale dans le système des noms de domaine (DNS), comme proposé dans le document SCT/41/6 Rev. Le groupe considérait que le débat sur ces questions au cours de la session donnerait au comité une meilleure compréhension de la portée des propositions et permettrait aux membres de progresser vers des points de convergence qui contribueraient à faciliter le travail des offices de propriété intellectuelle, à assurer une plus grande sécurité juridique aux producteurs et aux prestataires de services et à susciter la confiance des consommateurs. S'agissant du DNS, le groupe a réitéré sa préoccupation quant à l'état actuel de la procédure d'attribution, qui touchait directement les intérêts de nombreux pays de la région et limitait leur capacité de protéger adéquatement leur patrimoine historique, culturel et linguistique. Comme indiqué lors de la précédente session, le groupe exhortait les États membres à prendre en considération les intérêts des autres États membres et l'incidence sur leurs aspects patrimoniaux et culturels de l'octroi de noms de domaine. À cet égard, le groupe a indiqué qu'il écouterait avec intérêt le compte rendu de la situation concernant les aspects relatifs aux marques dans le contexte du système des noms de domaine faisant l'objet du document SCT/44/2. Réaffirmant l'intérêt du groupe pour la proposition des délégations de l'Équateur et du Pérou en faveur de la réalisation d'une enquête sur la protection des marques pays dans les États membres, contenue dans les documents SCT/42/4 Rev et SCT/43/3 Rev.2, la délégation a déclaré que le groupe prendrait pleinement note des réponses au questionnaire figurant dans le document SCT/43/8 Rev. La délégation a annoncé que le groupe accorderait une attention particulière aux débats sur les indications géographiques, et a fait part de sa volonté de travailler en étroite concertation avec le président et les autres États membres en vue de l'élaboration de l'ordre du jour du comité.

15. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié le président et le Secrétariat pour les travaux préparatoires de la session du SCT. Le groupe s'est dit confiant dans la réalisation de progrès significatifs sur tous les points de l'ordre

du jour grâce à la participation constructive de tous les États membres, malgré la nature tronquée de la session organisée en mode hybride en raison de la pandémie de COVID-19. Rappelant qu'il attachait une grande importance aux travaux du comité, le groupe a salué le travail accompli, qui avait contribué au développement progressif du droit international des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, y compris les travaux de fond sur le traité sur le droit des dessins et modèles (DLT). La délégation continuait d'espérer que les divergences persistantes sur le DLT seraient surmontées, ouvrant ainsi la voie à l'adoption de cet important traité. S'agissant des points à l'ordre du jour, le groupe attendait avec intérêt des débats éclairés et riches qui renforceraient la compréhension collective sur ces questions. Rappelant que certaines des propositions dont le comité était saisi étaient inscrites à l'ordre du jour du SCT depuis longtemps, le groupe a exhorté les États membres à travailler ensemble pour conclure ces discussions. Le groupe attendait avec intérêt les débats sur l'analyse des réponses au Questionnaire sur les dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques, d'icônes et de polices/fontes de caractères, sur la proposition actualisée de la délégation des États-Unis d'Amérique, d'Israël et du Japon concernant une recommandation commune sur la protection des interfaces utilisateurs graphiques à titre de dessins et modèles industriels, sur la proposition de la délégation de l'Espagne concernant la création d'une base de données compilant les réponses au Questionnaire sur la protection temporaire accordée aux dessins et modèles industriels lors de certaines expositions internationales en vertu de l'article 11 de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle et sur les informations actualisées des États membres concernant le Service d'accès numérique (DAS) aux documents de priorité. Le groupe a exprimé l'espoir que ces questions seraient examinées attentivement avant d'envisager toute marche à suivre. Reconnaissant l'intérêt des propositions relatives à la protection des noms de pays et des noms géographiques d'importance nationale contre leur enregistrement et leur utilisation en tant que marques, ainsi que sur la protection des noms de pays et des noms géographiques d'importance nationale dans le système des noms de domaine, auquel elle a réitéré son appui, le groupe a mis en garde contre les tentatives de monopoliser les noms de pays souverains et l'utilisation trompeuse de ces noms par des entités privées. Prenant note des travaux du comité sur les indications géographiques, principalement sous la forme de séances d'information, le groupe attendait avec intérêt les futurs engagements en la matière. Le groupe a remercié les délégations qui avaient soumis des propositions de thème pour une séance d'information sur les indications géographiques et a estimé que la finalisation des thèmes durant la session permettrait de préparer en temps voulu la séance d'information qui se tiendrait pendant la quarante-cinquième session du SCT. La délégation a conclu en indiquant que le groupe était prêt à contribuer de manière constructive aux délibérations du comité.

16. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat pour le travail considérable accompli pour préparer la session et les différents documents et s'est félicitée du rôle important joué depuis longtemps par le comité dans l'établissement de règles multilatérales sur les marques, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques et des résultats remarquables qu'il avait obtenus. Réaffirmant son soutien aux travaux du SCT, la délégation a déclaré qu'elle était prête à s'engager activement dans les débats sur les diverses questions, convaincue que la session permettrait d'accomplir de nouveaux progrès sous la direction du président et avec la participation de toutes les parties. Concernant l'élaboration du projet de traité sur le droit des dessins et modèles (DLT), la délégation espérait que toutes les parties concernées feraient preuve de souplesse lors des consultations à la conférence diplomatique, qu'elles tiendraient pleinement compte des préoccupations des pays en développement et qu'elles œuvreraient ensemble à faire progresser l'ordre du jour des consultations. S'agissant des questions relatives aux interfaces utilisateurs graphiques, qui faisaient l'objet d'une attention croissante, la délégation a remercié le Secrétariat pour le travail considérable qu'il avait accompli. Se déclarant prête à s'engager activement dans le débat et à partager son expérience, la délégation a appelé davantage de membres à participer aux discussions afin que toutes les parties puissent avoir une compréhension plus complète et plus approfondie des tendances et des préoccupations des pays dans ce domaine, de manière à jeter des bases solides pour la poursuite des travaux sur ces questions. La délégation a déclaré qu'elle

continuerait de suivre les derniers développements concernant le service d'accès numérique aux documents de priorité. S'agissant des marques, la délégation attendait avec intérêt la poursuite des discussions relatives aux noms de pays et aux marques notoires, ce qui contribuerait à promouvoir la compréhension des pratiques nationales. En ce qui concerne les indications géographiques, la délégation s'est prononcée en faveur de la poursuite des discussions et des échanges, y voyant un moyen d'approfondir la compréhension des questions relatives aux indications géographiques par les membres du SCT.

17. La délégation de la Trinité-et-Tobago a souscrit sans réserve à la déclaration faite par la délégation du Pérou au nom du GRULAC, soulignant l'engagement du groupe à l'égard des travaux importants du SCT. La délégation a informé le comité que le Protocole de Madrid était devenu opérationnel à la Trinité-et-Tobago le 12 janvier 2021 et elle a exprimé sa gratitude à l'OMPI pour l'assistance législative et les dispositions d'organisation qui avaient permis la tenue d'un Séminaire réussi sur le Protocole de Madrid à l'intention des parties prenantes locales en janvier 2021. S'agissant des dessins et modèles industriels, la délégation a fait part de la gratitude de l'Office de la propriété intellectuelle de la Trinité-et-Tobago (TTIPO) pour l'assistance fournie par l'OMPI pour l'élaboration du projet de loi visant à faciliter l'adhésion du pays à l'Acte de Genève (1999) de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels. La délégation a informé le comité que le projet de loi serait finalisé par le Bureau du conseiller parlementaire principal et soumis au Conseil des ministres dans le cadre du processus d'adhésion à l'Acte de Genève. En outre, la délégation a fait part de son appui sans réserve à la position du GRULAC concernant la convocation d'une conférence diplomatique sur le traité sur le droit des dessins et modèles (DLT), lorsque les circonstances le permettraient. En conclusion, la délégation attendait avec intérêt la poursuite des travaux du comité dans la mesure où ils visaient à guider les États membres sur la voie de leur développement.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

Analyse des réponses au Questionnaire sur les dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques, d'icônes et de polices/fontes de caractères (documents SCT/41/2 Rev.2 et SCT/43/2 Rev.)

18. Le SCT a examiné les documents SCT/41/2 Rev.2 et SCT/43/2 Rev.

19. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat pour l'élaboration des documents SCT/41/2 Rev.2 et SCT/43/2 Rev. Le groupe remerciait les 52 États membres et les deux organisations intergouvernementales ayant répondu au Questionnaire sur les dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques, d'icônes et de polices/fontes de caractères, et soulignait la pertinence et l'importance particulières de cette question, car l'utilisation des interfaces utilisateurs graphiques dans l'économie moderne continuait de se développer et d'évoluer. Avec la pandémie qui s'était traduite par une utilisation accrue des plateformes et actions virtuelles reposant sur des interfaces utilisateurs graphiques pour se différencier par une certaine convivialité, l'analyse de cette question était particulièrement opportune. Le groupe notait par ailleurs que la pandémie pourrait encourager davantage l'innovation dans ce domaine, allant des technologies de communication virtuelles aux plateformes électroniques, ce qui entraînerait une augmentation des demandes de protection déposées par les créateurs d'interfaces utilisateurs graphiques. Considérant que l'analyse des réponses par le Secrétariat était particulièrement utile, le groupe avait pris note des tendances indiquées au paragraphe 106 du document SCT/43/2 Rev.2.

20. La délégation du Bélarus, parlant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, a remercié le Secrétariat pour le document révisé contenant les réponses au deuxième Questionnaire sur les dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques, d'icônes et de polices/fontes de caractères, ainsi que les délégations qui avaient

fourni des réponses et formulé des observations. Le groupe était d'avis qu'un échange d'informations sur les pratiques dans ce domaine était essentiel, étant donné que les interfaces utilisateurs graphiques jouaient un rôle particulièrement utile dans le développement de la technologie moderne. En outre, le groupe a souligné la nécessité d'examiner les informations relatives à l'extension des noms de domaine et attendait avec intérêt la prochaine séance d'information sur les indications géographiques.

21. La délégation de la Fédération de Russie, remerciant le Secrétariat pour le travail accompli, a souligné l'importance de l'échange d'informations sur la question des interfaces utilisateurs graphiques, des icônes et des polices/fontes de caractères. La délégation a formé le vœu que les travaux se poursuivent sur cette question, de manière à faciliter la protection des droits de propriété et la création sur fond de développement rapide et à grande échelle des technologies numériques. La délégation a estimé que les réponses au questionnaire constituaient une bonne base pour la poursuite d'une analyse approfondie de cette question ainsi que des atteintes aux droits concernant l'utilisation des interfaces utilisateurs graphiques. La délégation a informé le comité qu'une loi fédérale qui était entrée en vigueur quelques années auparavant prévoyait une protection pour ces dessins et modèles et conférait ainsi une protection appropriée aux créateurs et aux titulaires de droits. La délégation espérait que le comité continuerait d'examiner la protection spécifique des dessins et modèles sous forme graphique.

22. La délégation de l'Union européenne, parlant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, a déclaré qu'elle avait accueilli avec satisfaction la décision prise lors de la précédente session du SCT en vue de prolonger le délai de réponse au questionnaire de manière à recueillir davantage d'informations. La délégation a remercié les membres du SCT pour les contributions supplémentaires contenant 21 réponses nouvelles ou mises à jour, ainsi que le Secrétariat pour la révision de l'analyse des réponses au questionnaire figurant dans le document SCT/43/2 Rev. La délégation a indiqué que l'analyse constituait un résumé très utile et a marqué son appui aux conclusions figurant au paragraphe 106 du document révisé. Réaffirmant que les réponses fournissaient une mine d'informations qui s'avéreraient utiles pour la poursuite des débats sur les dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques, d'icônes et de polices/fontes de caractères au sein du comité, la délégation s'est félicitée de la pertinence des informations utilisées comme référence dans la proposition commune révisée des délégations des États-Unis d'Amérique, d'Israël et du Japon figurant dans le document SCT/43/10 Rev. La délégation a fait part de son appui sans réserve à l'utilisation du document SCT/43/2 Rev. à titre de référence pour la poursuite des travaux sur certaines questions pertinentes relatives aux dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques.

23. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le Secrétariat pour la synthèse des réponses au questionnaire sur les dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques, d'icônes et de polices/fontes de caractères figurant dans le document SCT/41/2 Rev.2, ainsi que pour l'analyse des réponses figurant dans le document SCT/43/2 Rev. Indiquant que ces documents étaient utiles pour comprendre les pratiques des différents États membres et faciliter les discussions futures, la délégation a remercié les États membres et les organisations intergouvernementales de propriété intellectuelle pour leurs réponses et leurs contributions au questionnaire. Le groupe a réaffirmé son appui à la poursuite des discussions sur les interfaces utilisateurs graphiques.

24. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié le Secrétariat pour la synthèse des réponses au deuxième questionnaire sur les dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques, d'icônes et de polices/fontes de caractères et l'analyse de ces réponses, figurant dans les documents SCT/41/2 Rev.2 et SCT/43/2 Rev. Le groupe se félicitait des 21 réponses nouvelles ou actualisées reçues sur le questionnaire à la suite de la quarante-troisième session du SCT, ce qui portait le nombre total de contributions à 44. Considérant que ces réponses aideraient le comité dans ses efforts en cours pour rassembler autant d'informations que possible sur le sujet, le groupe s'est

également félicité de l'analyse claire et utile des réponses établie par le Secrétariat. Notant que les réponses au questionnaire fournissaient des informations précieuses pour les délibérations du comité sur la question, le groupe a toutefois fait observer qu'elles ne reflétaient toujours pas la large diversité des membres de l'OMPI, puisque seuls trois États membres de la région africaine avaient répondu au questionnaire et qu'un nombre relativement faible de participants provenait d'autres régions. Sans toutefois suggérer de laisser le questionnaire indéfiniment ouvert, le groupe estimait qu'il serait utile que le comité reçoive les contributions du plus grand nombre possible de membres de l'OMPI, en particulier parmi les pays en développement, avant de passer à une action ou proposition concrète directement fondée sur les réponses. Le groupe a donc encouragé le Secrétariat à poursuivre la collecte d'informations sur ce sujet, pas nécessairement sous la forme de questionnaires. Indiquant qu'il continuerait d'étudier les réponses ainsi que l'analyse établie par le Secrétariat, le groupe s'est dit prêt à s'engager de manière constructive sur le sujet.

25. La délégation de la Chine, remerciant le Secrétariat pour la préparation de la réunion et l'établissement de la documentation, a estimé que les efforts conjoints des États membres contribueraient à obtenir de nouveaux résultats. La délégation a estimé que les documents SCT/41/2 Rev.2 et SCT/43/2 Rev. aideraient toutes les parties à mieux comprendre les pratiques utilisées dans les différents pays et permettraient aux États membres de s'informer des derniers développements dans ce domaine et d'apprendre les uns des autres. Estimant que la synthèse jetterait des bases solides pour les travaux futurs, la délégation a fait part de sa volonté de partager son expérience avec les autres États membres.

26. La délégation du Japon, exprimant sa gratitude au Secrétariat pour l'établissement des documents et aux États membres et aux organisations intergouvernementales pour leurs précieuses réponses, a déclaré que l'analyse de ces réponses fournirait des informations utiles aux ressorts juridiques au moment de l'examen de leur système de dessins et modèles. La délégation a indiqué que, conformément au paragraphe 106 du document SCT/43/2 Rev., la majorité des ressorts juridiques ayant répondu n'exigeaient pas d'association entre un dessin ou modèle d'interface utilisateur graphique et un article. La délégation a également fait observer que les méthodes de protection des dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques différaient d'un pays à l'autre. En vue d'assurer l'harmonisation internationale en ce qui concerne la protection des dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques, et dans l'intérêt des utilisateurs du système des dessins et modèles, la délégation a exprimé l'espoir que le comité approfondirait les débats sur la protection des dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques.

27. La délégation de l'Iran (République islamique d'), remerciant le Secrétariat pour l'établissement du document SCT/42/2 Rev, a estimé que le cadre international actuel offrait une souplesse suffisante pour assurer la protection des nouveaux dessins et modèles technologiques. Par conséquent, la poursuite du débat sur la question devrait se limiter au partage des pratiques recommandées et à la préservation de la marge de manœuvre des États membres pour adapter leur législation nationale à leurs besoins et à leurs priorités.

28. La délégation de la République de Corée a remercié le Secrétariat pour le travail considérable accompli dans la réalisation du questionnaire et la collecte d'informations pour aider à comprendre les systèmes de protection des interfaces utilisateurs graphiques des différents pays. Considérant que la poursuite des discussions sur cette question améliorerait les systèmes de dessins et modèles des membres en vue de faciliter la tâche des utilisateurs, la délégation a déclaré qu'il existait un énorme intérêt pour la protection des dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques, les demandes dans ce domaine devant augmenter encore à l'avenir. La délégation a informé le comité de la révision de la loi sur la protection des interfaces utilisateurs graphiques en République de Corée, qui entrerait en vigueur le 21 octobre 2021. Faisant part de sa satisfaction à l'égard des délibérations au sein du comité, qui avaient considérablement facilité la révision de la loi coréenne, la délégation a annoncé qu'elle fournirait au Secrétariat des réponses au questionnaire reflétant cette modification

législative. La délégation a exprimé l'espoir que le questionnaire ne serait pas un événement ponctuel et qu'il serait reconduit à l'avenir pour fournir aux utilisateurs des informations actualisées et appropriées sur les systèmes des États membres.

29. Le SCT a examiné les documents SCT/41/2 Rev.2 et SCT/43/2 Rev. et en a pris note.

Proposition actualisée des délégations du Canada, des États-Unis d'Amérique, d'Israël, du Japon et du Royaume-Uni (document SCT/44/6 Rev.2)

30. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCT/44/6 Rev.2.

31. La délégation des États-Unis d'Amérique a remercié le Secrétariat pour la traduction rapide du document révisé soumis à la session en cours du SCT, compte tenu en particulier des difficultés actuelles. La délégation a rappelé qu'à ses dernières sessions le comité avait étudié la protection des dessins et modèles industriels dans le contexte de nouveaux environnements technologiques en lien avec les dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques, qui semblaient être davantage utilisés dans le monde virtuel. De l'avis de la délégation, et ainsi qu'il ressort du document SCT/44/6 Rev.2, la proposition révisée de recommandation commune serait utile aux utilisateurs et aux offices de propriété intellectuelle du monde entier dans la mesure où elle visait à donner des orientations aux pays désireux d'adopter des pratiques communément utilisées ou recommandées en ce qui concerne ces dessins et modèles. En particulier, comme l'avait indiqué la vice-directrice générale au début de la session, la proposition profiterait aux petites et moyennes entreprises, ainsi qu'à la totalité des déposants et des créateurs. Bien que la version actuelle de la recommandation commune soit sensiblement similaire à la précédente, contenue dans le document SCT/43/10 Rev., la délégation a appelé l'attention du comité sur les éléments nouveaux, qui tenaient compte des observations faites à la quarante-troisième session du SCT. Les auteurs avaient révisé le projet de recommandations afin d'améliorer la cohérence terminologique et de mieux préciser l'intention de certaines dispositions pour répondre aux questions spécifiques soulevées par les délégations à la quarante-troisième session du SCT. La délégation a indiqué que des modifications avaient été apportées à la recommandation n° 3, qui traitait des représentations ou des images dans la demande, où le libellé relatif aux reproductions avait été davantage aligné sur le texte et la terminologie utilisés en relation avec l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels, et en particulier la règle 9 du règlement d'exécution commun. S'agissant de la recommandation n° 5 concernant les images transitoires et animées, la délégation a souligné qu'une seule expression avait été actualisée à jour afin de mieux préciser l'objet de la disposition, et qu'une erreur typographique avait été corrigée. En ce qui concerne les recommandations n°s 8 et 9, concernant respectivement l'examen et les documents de priorité, certaines expressions avaient été supprimées afin d'améliorer et de clarifier le texte. Bien que quelques améliorations rédactionnelles mineures aient été apportées, la délégation a déclaré que la proposition était pratiquement identique au texte examiné à la dernière session du SCT. Par ailleurs, la délégation se félicitait de constater que les délégations du Canada et du Royaume-Uni avaient rejoint les États-Unis d'Amérique, Israël et le Japon en tant que coauteurs de la proposition. Enfin, tout en remerciant toutes les délégations qui s'étaient engagées pendant et entre les sessions pour leur intérêt et leurs contributions, la délégation a déclaré qu'elle attendait avec intérêt d'écouter les commentaires et les points de vue des membres du SCT sur la proposition révisée.

32. La délégation de la Fédération de Russie, remerciant les délégations du Canada, des États-Unis d'Amérique, d'Israël, du Japon et du Royaume-Uni pour la proposition, a déclaré que, de son point de vue, la proposition de recommandation commune figurant dans le document SCT/44/6 Rev.2 tenait dûment compte des exigences relatives au dépôt de dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques dans le cadre des pratiques nationales.

33. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié les coauteurs pour la proposition mise à jour figurant dans le document SCT/44/6 Rev.2. De l'avis de la délégation, la proposition révisée était très large, couvrant un certain nombre de questions allant des définitions à l'application des droits. La délégation a fait observer que, bien que la plupart des ressorts juridiques accordent une protection aux interfaces utilisateurs graphiques moyennant l'enregistrement de dessins et modèles industriels ou la délivrance de brevets, il existait des disparités en termes de formalités et d'étendue de la protection. La délégation estimait que des recommandations non contraignantes telles que celles figurant dans la proposition constitueraient un cadre utile pour la protection des interfaces utilisateurs graphiques et contribueraient à faire en sorte que les créateurs du monde entier soient soutenus dans ce domaine en évolution.

34. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom de son pays, a déclaré qu'elle attendait avec intérêt des débats positifs et productifs et a remercié le président et le Secrétariat d'avoir organisé la session. Tout en remerciant les délégations des États-Unis d'Amérique,; d'Israël et du Japon pour la poursuite de leurs efforts sur la proposition de recommandation commune, la délégation a souligné l'importance croissante des interfaces utilisateurs graphiques sur le marché des appareils numériques en rapide expansion. Faisant observer que les questions techniques soulevées à la précédente session avaient été traitées dans la dernière version, la délégation a remercié les auteurs et a fait part de sa gratitude pour avoir été ajoutée en qualité de coauteur. La délégation a déclaré qu'elle attendait avec intérêt la poursuite des débats sur la proposition et l'expression des points de vue des autres délégations.

35. La délégation du Canada, remerciant les délégations des États-Unis d'Amérique, d'Israël, du Japon et du Royaume-Uni pour leurs travaux sur la proposition actualisée, dont le Canada se portait coauteur, a dit attendre avec intérêt de collaborer avec les délégations au cours des prochains jours. La délégation a fait observer que la proposition actualisée reflétait la pratique canadienne en matière de dessins et modèles industriels et a appuyé son objectif consistant à collaborer avec les États membres pour promouvoir l'innovation grâce à une harmonisation accrue du système mondial de la propriété intellectuelle. La délégation était d'avis que la poursuite des travaux sur les nouvelles technologies, y compris l'élaboration de pratiques recommandées pour la protection des dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques, rencontrerait l'assentiment de tous les États membres de l'OMPI intéressés par l'élaboration ou l'amélioration de leurs propres systèmes de protection des dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques. Soulignant que les recommandations donneraient également aux déposants et aux innovateurs davantage de transparence et de prévisibilité dans les procédures d'enregistrement, la délégation a déclaré qu'elle attendait avec intérêt de collaborer et de travailler de manière constructive avec les États membres afin de faire progresser les travaux utiles sur la protection des dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques.

36. La délégation de l'Australie, faisant part de sa confiance dans la capacité du président pour mener des débats productifs durant la session, a remercié le Secrétariat d'avoir organisé la réunion dans ces circonstances difficiles et les coauteurs pour l'établissement de la proposition révisée. La délégation a estimé que le projet actualisé de recommandation commune était très instructif et s'est félicitée du cadre utile qu'il établissait. Signalant qu'une étude globale du système national des dessins et modèles en Australie était en cours, la délégation a indiqué que l'Office australien étudiait les moyens de mieux tenir compte des nouveaux types de dessins et modèles, tels que les interfaces utilisateurs graphiques, dans le système des dessins et modèles. Enfin, la délégation a fait part de son intérêt pour l'examen des manières dont la recommandation commune pourrait aider les créateurs à protéger leurs nouvelles technologies.

37. La délégation du Japon, remerciant les États membres qui avaient formulé des observations sur la proposition conjointe, a annoncé sa volonté de contribuer, en coopération avec les délégations du Canada, des États-Unis d'Amérique, d'Israël et du Royaume-Uni, au progrès des discussions en vue d'une recommandation commune sur la protection des dessins

et modèles industriels d'interfaces utilisateurs graphiques. Faisant observer que le document SCT/44/6 Rev.2 avait été établi sur la base des discussions sur les dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques tenues lors de la précédente session du SCT, la délégation a indiqué que la révision visait à clarifier le caractère non obligatoire et non normatif des recommandations. La délégation, encourageant les États membres à formuler leurs observations sur la recommandation non contraignante, a déclaré que, sur la base de la recommandation, des discussions sur la modernisation de la protection des dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques devraient être menées activement dans chaque ressort juridique.

38. La délégation de l'Union européenne, parlant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, a informé le comité qu'elle allait faire part de ses observations sur la base de la proposition figurant dans le document SCT/43/10 Rev. S'agissant des dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques, d'icônes et de polices/fontes de caractères, la délégation partageait l'idée commune selon laquelle les divergences actuelles devraient être traitées directement et que les travaux futurs sur ces questions pourraient ouvrir la voie à une approche plus harmonisée. En ce qui concerne les travaux futurs sur le sujet, la délégation a rappelé qu'à la précédente session du SCT elle avait accueilli avec satisfaction la proposition soumise par les délégations des États-Unis d'Amérique et du Japon, comme indiqué dans le document SCT/42/6. La délégation a approuvé l'objectif consistant à adopter la recommandation commune comme moyen pratique d'aller de l'avant pour parvenir à une approche plus harmonisée en matière de protection des dessins et modèles industriels d'interfaces utilisateurs graphiques. Tout en réaffirmant son appui à l'idée consistant à prévoir au moins un niveau de référence commun pour la protection des interfaces utilisateurs graphiques, la délégation a rappelé qu'elle avait fait quelques observations techniques sur la proposition initiale à la précédente session. La délégation a remercié les délégations des États-Unis d'Amérique, d'Israël et du Japon pour la proposition révisée figurant dans le document SCT/43/10 Rev. Accueillant d'une manière générale avec satisfaction la proposition révisée et les modifications qui avaient été apportées, la délégation a appuyé le fait que les projets de recommandations révisés mettaient l'accent sur le caractère non obligatoire de la recommandation commune et que les notes de bas de page soulignaient les liens entre les questions et réponses des questionnaires du SCT relatifs au thème concerné. La délégation a également apprécié le fait que les auteurs avaient incorporé quelques recommandations d'ordre rédactionnel. La délégation a donc approuvé les nouvelles recommandations n^{os} 6 et 7. S'agissant de la recommandation n^o 2, prévoyant que la protection des dessins et modèles industriels était indépendante des limitations opérationnelles transitoires, la délégation a remercié les auteurs d'avoir inséré la note 6 pour préciser que le caractère suffisant des exigences de divulgation concernant les caractéristiques visuelles du dessin ou modèle lui-même dans la partie ne serait pas touché. La délégation a rappelé que, à la dernière session du SCT, elle avait souligné que des aspects tels que "la durée de disponibilité visuelle du dessin ou modèle" ou "l'utilisation dans des environnements d'affichage sur plusieurs écrans" pouvaient jouer un rôle crucial dans l'examen des exigences matérielles de la protection des dessins et modèles. La délégation a également noté que la visibilité d'un dessin ou modèle, et la manière dont il était utilisé et présenté dans différents environnements d'affichage, pouvaient être importantes pour déterminer si le dessin ou modèle était nouveau ou avait un caractère individuel. La délégation estimait à cet égard que la précision apportée à la note 6 était utile, mais pas suffisante. Elle a donc suggéré le libellé suivant pour la note 6 : "Pour plus de clarté, il n'y aurait toujours pas d'incidence sur la condition de divulgation suffisante concernant les éléments visuels du dessin ou modèle lui-même dans la partie." S'agissant de la recommandation n^o 3 sur le format de représentation, la délégation a remercié les auteurs d'avoir inséré un texte supplémentaire donnant à un État membre la faculté d'exiger qu'un dessin ou modèle pour une interface utilisateur graphique soit représenté à l'aide d'un seul et même type de format dans chaque demande. La délégation s'est également félicitée de l'insertion de la note 8 afin de préciser que les États membres pourraient, à leur discrétion, exiger des déposants qu'ils évitent de mélanger des formats de représentation, par exemple en combinant des photographies en couleur et en noir et blanc ou des dessins au trait et les photographies. S'agissant de la recommandation

n° 4, la délégation a rappelé que, à la dernière session, elle avait demandé des précisions sur le point de savoir si la disposition permettait à une partie d'exiger une indication du produit lorsque cette indication n'avait pas d'incidence sur la portée de la protection accordée au dessin ou modèle d'interface utilisateur graphique, comme c'était le cas dans le système de dessins et modèles de l'Union européenne. Par conséquent, la délégation a déclaré qu'elle avait apprécié l'insertion de la note 10 précisant qu'il était recommandé que le déposant soit en mesure de revendiquer le dessin ou modèle sans avoir à revendiquer le produit incorporé. Considérant que le texte révisé était une version améliorée de la proposition originale, la délégation a déclaré qu'elle attendait avec intérêt de travailler avec les auteurs et les autres délégations pour finaliser les recommandations afin de promouvoir une approche plus harmonisée.

39. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié les délégations d'Israël, du Japon et des États-Unis d'Amérique pour la proposition révisée figurant dans le document SCT/44/6 et a informé le comité que sa déclaration serait prononcée sur la base de la précédente version du document. Elle a ajouté que, de l'avis du groupe, le cadre de protection des interfaces utilisateurs graphiques serait bénéfique pour les parties prenantes concernées. Le groupe attendait donc avec intérêt de poursuivre l'examen de la proposition relative à une recommandation commune sur la protection des interfaces utilisateurs graphiques à titre de dessins et modèles industriels.

40. La délégation du Pakistan, remerciant les coauteurs d'avoir présenté la proposition révisée, a indiqué que les autorités de son pays continuaient d'étudier la proposition actualisée. Elle a ajouté que, compte tenu de son ordonnance nationale sur les dessins et modèles, au Pakistan, un dessin ou modèle était inséparable de l'article auquel il était appliqué et ne pouvait exister simplement en tant que motif d'ornementation de surface.

41. La délégation de la Chine, soulignant que sa déclaration serait prononcée sur la base de la précédente version de la proposition, a fait observer que la protection des interfaces utilisateurs graphiques était un sujet sensible et que les créateurs demandaient une protection accrue de ces dessins et modèles. Elle estimait que l'étude et le débat sur le renforcement de la protection des interfaces utilisateurs graphiques à titre de dessins et modèles améliorerait la compréhension de tous les pays, afin d'apprendre les uns les autres et de promouvoir la protection des dessins et modèles industriels. La délégation a fait part de sa volonté de partager ses pratiques et sa législation nationales et d'écouter les points de vue des autres parties. Signalant que, en Chine, les photographies en noir et blanc, les photographies en couleur et les dessins étaient autorisés à représenter les interfaces utilisateurs graphiques, la délégation a indiqué que l'utilisation d'écrans ou d'autres moyens électroniques de représentation n'était pas autorisée. En outre, l'examen n'était effectué que sur papier et au moins une représentation physique de l'interface utilisateur graphique était exigée. Enfin, en ce qui concerne le document SCT/44/6, la délégation a déclaré qu'elle devait l'examiner plus en profondeur.

42. Le représentant de l'Association japonaise des conseils en brevets (JPAA), tout en félicitant le président pour sa direction et le Secrétariat pour la réunion et les documents, a appuyé la proposition actualisée faite par les délégations du Canada, des États-Unis d'Amérique, d'Israël, du Japon et du Royaume-Uni. Signalant que, au Japon, les dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques étaient protégés en vertu de la loi japonaise sur les dessins et modèles révisée en 2020, le représentant a déclaré que, à la suite de cette révision, le nombre de demandes d'enregistrement de dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques avait augmenté. Par conséquent, une meilleure protection des dessins et modèles pour les nouvelles technologies, telles que les interfaces utilisateurs graphiques, était importante pour les utilisateurs, y compris des systèmes harmonisés de protection des dessins et modèles entre les États membres.

43. Le représentant de l'Association internationale pour les marques (INTA) a félicité le Secrétariat pour l'organisation de la réunion et pour la préparation de tous les documents. Du

point de vue des utilisateurs, le représentant s'est félicité des efforts déployés, notamment en ce qui concerne l'harmonisation des conditions de forme de la protection et l'étendue de la protection. Soulignant qu'il était extrêmement important de parvenir à un écosystème de protection qui soit convivial, le représentant a demandé au comité de poursuivre les travaux et les efforts déployés en matière d'harmonisation.

44. La délégation des États-Unis d'Amérique, après avoir remercié les délégations pour leurs observations, a formulé deux observations. Tout d'abord, bien qu'un certain nombre de délégations aient formulé des observations sur les versions précédentes de la proposition, la délégation a fait observer que ces observations étaient très utiles car le document, bien qu'amélioré, était fondamentalement similaire au précédent. La délégation espérait que les membres auraient le temps d'examiner la dernière version pour la prochaine session. Deuxièmement, la délégation a tenu à remercier les délégations qui avaient formulé des observations écrites spécifiques, notamment les délégations de l'Union européenne, du Pakistan, de la Chine et de l'Australie. La délégation a fait part de sa volonté de tenir compte des observations formulées par les membres et les observateurs afin de trouver une formulation qui permette aux délégations de se joindre à la proposition, comme cela avait été fait par les délégations du Canada et du Royaume-Uni. Enfin, tout en mentionnant l'observation formulée par la délégation du Pakistan et en faisant observer que les pratiques du Pakistan et des États-Unis d'Amérique semblaient similaires, la délégation a déclaré que le libellé de la proposition pourrait être amélioré afin de répondre à certaines des préoccupations soulevées par la délégation du Pakistan.

45. Le président a indiqué en conclusion que le SCT avait pris note des différentes positions et qu'il poursuivrait les discussions sur le document SCT/44/6 Rev.2 à sa prochaine session.

Compilation des réponses au questionnaire sur la protection temporaire accordée aux dessins et modèles industriels lors de certaines expositions internationales en vertu de l'article 11 de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle (document SCT/42/2)

Proposition de la délégation de l'Espagne relative à la création d'une base de données recueillant les réponses au questionnaire sur la protection temporaire accordée aux dessins et modèles industriels lors de certaines expositions internationales en vertu de l'article 11 de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle (document SCT/44/5)

46. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCT/42/2 et SCT/44/5.

47. Le Secrétariat a indiqué que le document SCT/42/2 recensait les 52 réponses des États membres et de deux d'organisations intergouvernementales de propriété intellectuelle au questionnaire sur la protection temporaire accordée aux dessins et modèles industriels lors de certaines expositions internationales en vertu de l'article 11 de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle. Ensuite, rappelant qu'à la précédente session du SCT, la délégation de l'Espagne avait fait part de sa volonté de formuler une proposition concrète concernant les prochaines étapes à suivre, le Secrétariat a appelé l'attention du comité sur le document SCT/44/5 qui contenait cette proposition.

48. La délégation de l'Espagne a remercié le Secrétariat pour la compilation des réponses au questionnaire ainsi que les États membres et les observateurs pour leurs contributions. Faisant part de sa satisfaction à l'égard de la séance d'information sur la protection temporaire accordée aux dessins et modèles industriels lors de certaines expositions internationales, tenue parallèlement à la précédente session du SCT, la délégation était d'avis que cette session avait été intéressante à tous points de vue. Elle a expliqué que sa proposition, contenue dans le document SCT/44/5, visait à créer une base de données pour recueillir les réponses au questionnaire de manière ordonnée et faciliter le partage d'informations qui seraient utiles aux utilisateurs du système. En outre, la proposition visait à encourager les États membres à tenir

la base de données à jour en les invitant à communiquer des informations au Secrétariat en cas de modification de leur législation. Enfin, la délégation a souligné qu'il serait utile que les pays qui disposent d'une procédure formalisée visant à déclarer le caractère international d'un salon communiquent la liste correspondante à l'OMPI pour informer aussi bien les utilisateurs que les différents États.

49. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat pour l'établissement du document SCT/42/2 ainsi que les États membres et les organisations intergouvernementales pour leurs réponses au questionnaire, et a ajouté qu'elle attendait avec intérêt une analyse plus approfondie des réponses par le Secrétariat. En ce qui concerne le document SCT/44/5, le groupe a remercié la délégation de l'Espagne pour sa proposition. Tout en notant que la compilation d'informations pour faciliter les recherches était utile, le groupe a demandé au Secrétariat de fournir un aperçu des ressources nécessaires à la mise en place d'une telle base de données, afin d'être en mesure de déterminer les avantages et les inconvénients liés à la création de celle-ci. La délégation a ajouté que, avant de décider de donner suite à la proposition, le groupe souhaitait d'abord comprendre qui accueillerait la base de données et quels étaient les objectifs à atteindre.

50. La délégation de la Fédération de Russie, après avoir remercié le Secrétariat pour l'établissement du document SCT/42/2, a souligné la pertinence de la question de la protection temporaire accordée aux dessins et modèles industriels lors de certaines expositions internationales en vertu de l'article 11 de la Convention de Paris, étant donné que la protection temporaire touchait un certain nombre de créateurs. Relevait que certaines expositions internationales n'entraient pas nécessairement dans la catégorie des "expositions internationales officielles ou officiellement reconnues", conformément à la Convention de Paris, la délégation a en outre fait observer que la pandémie avait limité l'organisation d'expositions internationales. C'est pourquoi la délégation soulignait l'importance, compte tenu des circonstances actuelles, de concentrer les efforts sur la définition de critères universels concernant la protection des dessins et modèles industriels présentés lors d'expositions internationales afin d'éviter qu'il soit porté atteinte aux droits de propriété intellectuelle des parties prenantes. En ce qui concerne le document SCT/44/5, la délégation estimait que la proposition de la délégation de l'Espagne était importante car elle visait à protéger les intérêts des créateurs. La fourniture d'informations sur les dessins et modèles industriels présentés lors d'expositions internationales permettrait d'éviter tout risque pour les titulaires de droits de propriété intellectuelle dans le cadre de ces expositions. En conclusion, la délégation a souligné l'utilité de l'échange d'informations sur l'article 11 de la Convention de Paris.

51. La délégation du Pakistan a remercié le Secrétariat pour l'établissement du document SCT/42/2 et la délégation de l'Espagne pour sa proposition figurant dans le document SCT/44/5. Elle a cependant fait remarquer que, bien que son office ait répondu au questionnaire, le document SCT/42/2 ne reflétait pas ses réponses, c'est pourquoi elle proposait de les soumettre à nouveau au Secrétariat.

52. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié les États membres et les organisations intergouvernementales pour leurs réponses au questionnaire, le Secrétariat pour la compilation des réponses, ainsi que la délégation de l'Espagne pour sa proposition figurant dans le document SCT/44/5. La délégation a ajouté que le groupe souhaiterait en savoir plus sur les particularités d'une base de données destinée à servir les utilisateurs du système.

53. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom de son pays, a remercié le Secrétariat pour l'établissement du document SCT/42/2. Alors qu'elle restait favorable aux travaux sur ce point de l'ordre du jour, la délégation attendait avec intérêt de participer à de nouvelles discussions sur le sujet. Après avoir remercié la délégation de l'Espagne pour sa proposition, contenue dans le document SCT/44/5, la délégation a fait part de son souhait de comprendre comment la délégation de l'Espagne et les autres délégations envisageraient la suite des

travaux si une telle base de données devait être mise en place. En conclusion, la délégation a déclaré qu'elle attendait avec intérêt de connaître les points de vue de la délégation de l'Espagne et des autres délégations sur ce point.

54. La délégation de l'Union européenne, parlant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, a remercié la délégation de l'Espagne pour sa proposition concernant les prochaines étapes à suivre compte tenu de la compilation des réponses au questionnaire. Tout en rappelant qu'elle s'était précédemment exprimée en faveur de la compilation établie par le Secrétariat, qu'elle considérait utile pour la poursuite des travaux, la délégation a approuvé la proposition de la délégation de l'Espagne. Selon elle, le fait de disposer d'une compilation des réponses au questionnaire dans un format facilement accessible et consultable était bénéfique pour les utilisateurs. La délégation a toutefois précisé qu'elle était favorable à cette proposition à condition que la base de données serve uniquement à des fins d'information, en tant que dépôt d'informations. De l'avis de la délégation, la base de données proposée ne devrait pas avoir d'autres ramifications au niveau politique ou administratif.

55. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat pour la compilation des réponses au questionnaire figurant dans le document SCT/42/2 et les États membres pour leurs réponses. La délégation a souligné l'utilité de la compilation, qui permettrait au comité de mieux comprendre les différentes pratiques des États membres. Rappelant qu'en vertu de la Convention de Paris, les États membres étaient autorisés à choisir un régime approprié pour accorder une protection temporaire aux dessins et modèles industriels présentés lors d'expositions internationales, la délégation a relevé la diversité des pratiques dans les différents pays. En conclusion, elle a fait part de sa volonté de participer à de nouvelles discussions sur le sujet.

56. Le président, compte tenu des déclarations des délégations, a demandé au Secrétariat s'il était possible d'établir un prototype de base de données pour examen par le comité à la prochaine session du SCT.

57. Le Secrétariat a rappelé que le comité avait précédemment adopté une approche similaire concernant les bases de données compilant les réponses à deux questionnaires sur les indications géographiques, avec le grand avantage de disposer maintenant de toutes les informations sur les pages Web du SCT et de pouvoir effectuer des recherches en ligne. Il a confirmé qu'il pourrait s'inspirer de ce modèle pour élaborer un prototype de base de données, avec quelques renvois au questionnaire comme exemples, et mettre à disposition les informations demandées sur les ressources nécessaires et les précisions techniques pour l'hébergement de la base de données.

58. La délégation de l'Espagne a remercié toutes les délégations pour leurs précieuses observations ainsi que le Secrétariat pour la préparation d'un prototype de base de données à l'avenir. De l'avis de la délégation, si le Secrétariat s'appuyait sur son expérience pour créer des bases de données, le prototype se révélerait très utile pour les utilisateurs.

59. Le président a suggéré de demander au Secrétariat de créer un prototype de base de données comprenant un certain nombre de réponses au questionnaire et de le présenter à la prochaine session du SCT.

60. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le président pour le prototype proposé, tout en exprimant le souhait que la demande du groupe concernant les ressources nécessaires à la mise en place de la base de données figure expressément dans la conclusion du président sur ce point de l'ordre du jour.

61. Le SCT a prié le Secrétariat de créer un prototype de base de données comprenant un certain nombre de réponses au questionnaire sur la protection temporaire accordée aux dessins et modèles industriels lors de certaines expositions internationales en vertu de l'article 11 de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, et

de présenter le prototype, ainsi que les ressources nécessaires, à la prochaine session du SCT.

Informations actualisées des États membres sur le Service d'accès numérique aux documents de priorité (DAS)

62. Le président, rappelant que le SCT continuait à faire le point sur les progrès accomplis dans l'utilisation du Service d'accès numérique pour les documents de priorité relatifs aux demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels, a invité les délégations à informer le comité des derniers faits nouveaux.

63. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a appelé l'attention du comité sur la proposition figurant dans le document SCT/44/6 Rev.2, qui contenait une recommandation relative à l'échange électronique de documents de priorité pour les demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels, notamment par l'intermédiaire du Service d'accès numérique. Après avoir remercié, au nom du groupe, les États membres pour leurs informations actualisées sur l'utilisation du Service d'accès numérique, la délégation a souligné que le Service d'accès numérique jouait un rôle dans la protection des dessins et modèles industriels et qu'il présentait donc des avantages évidents pour les inventeurs du monde entier.

64. La délégation de la Chine a indiqué qu'elle continuait d'étendre le Service d'accès numérique aux dessins et modèles industriels. Selon son expérience, le système améliorerait l'efficacité de l'examen et réduisait la charge pour les déposants. En conclusion, la délégation a exprimé l'espoir que le Service d'accès numérique soit davantage soutenu et utilisé.

65. La délégation de la Géorgie, parlant au nom de son pays, a remercié le Secrétariat pour la préparation de la session tout en informant le comité que son pays utilisait déjà le Service d'accès numérique pour les dessins et modèles industriels et les demandes de brevet. Dans un avenir proche, après l'achèvement des travaux en interne et l'approbation des modifications correspondantes de la législation, le système serait également applicable aux demandes d'enregistrement de marques. L'office déciderait d'une date pour la mise à disposition du service pour les demandes d'enregistrement de marques en 2021 et en informerait l'OMPI en conséquence. En conclusion, la délégation a exprimé l'espoir que davantage de pays adhèreraient au Service d'accès numérique, dans l'intérêt des déposants, en particulier durant la pandémie.

66. La délégation de la Fédération de Russie, soulignant la pertinence du Service d'accès numérique dans les moments difficiles actuels, a indiqué que son pays avait préparé des modifications à la législation régissant cette question dans le domaine des dessins et modèles industriels et dans celui des marques. Ces modifications permettraient l'utilisation du Service d'accès numérique par les déposants russes et par les déposants étrangers. La délégation a déclaré qu'une fois que sa législation serait modifiée, les utilisateurs seraient en mesure d'utiliser le système de la manière la plus approuvée.

67. La délégation du Japon a informé le comité que, l'année dernière, l'Office des brevets du Japon (JPO) avait commencé à exploiter le Service d'accès numérique pour les demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels. Par conséquent, les déposants disposaient désormais d'un moyen beaucoup plus simple pour soumettre les documents de priorité. En outre, la délégation a souligné que, dans le contexte actuel de la pandémie, il était de plus en plus important de pouvoir échanger des documents par voie électronique. C'est pourquoi la délégation continuerait à soutenir fermement l'expansion du système, en particulier dans le domaine des dessins et modèles industriels.

68. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom de son pays, s'est dite favorable à l'amélioration des services numériques de propriété intellectuelle tout en reconnaissant les gains d'efficacité potentiels qu'offrait le Service d'accès numérique aux utilisateurs et aux offices

nationaux. Signalant que son office national (UKIPO) poursuivait son programme de transformation numérique, la délégation a annoncé que la première phase de la transformation était en cours. Tout en déclarant que son office offrait actuellement un accès au Service d'accès numérique pour les demandes de brevet, la délégation a informé le comité qu'elle continuerait d'examiner les possibilités d'étendre le système aux dessins et modèles industriels tout en développant sa stratégie numérique.

69. La délégation de la France, tout en remerciant le Secrétariat pour l'organisation de la session, a informé le comité que, sur la base des tests et des résultats obtenus, son pays avait mis en œuvre le Service d'accès numérique pour les demandes de brevet en qualité d'office déposant en décembre 2020. La délégation a annoncé que l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) élargirait le service aux demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels et de marques d'ici la fin du mois de juin 2021.

70. La délégation des États-Unis d'Amérique, rappelant qu'elle était de ceux qui, dès le début, avaient déclaré leur intérêt pour le Service d'accès numérique pour les demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels, a déclaré qu'elle appréciait les discussions sur ce thème au sein du SCT. Elle a indiqué qu'elle continuait à recevoir des commentaires extrêmement favorables sur le système à la fois de parties prenantes nationales et de parties prenantes étrangères. La délégation a fait observer que le réseau était en pleine expansion et qu'il comptait actuellement 18 pays utilisant le Service d'accès numérique pour les demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels. En outre, bien que les documents de priorité sur papier, parfois difficiles à obtenir, soient encore demandés parfois dans son pays, l'office national utilisait le Service d'accès numérique pour le bénéfice des déposants du monde entier, en particulier au cours de la pandémie.

71. Le SCT a pris note des progrès réalisés par les membres dans la mise en œuvre du Service d'accès numérique pour les dessins et modèles industriels et le président a indiqué en conclusion que le SCT reviendrait sur ce point pour une mise à jour à sa prochaine session.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : MARQUES

Proposition des délégations des Émirats arabes unis, de la Géorgie, de l'Indonésie, de l'Islande, de la Jamaïque, du Liechtenstein, de la Malaisie, du Mexique, de Monaco, du Pérou, du Sénégal et de la Suisse concernant la protection des noms de pays et des noms géographiques d'importance nationale (document SCT/43/6)

72. Le SCT a examiné le document SCT/43/6.

73. La délégation de la Fédération de Russie a exprimé sa gratitude pour la proposition contenant des directives relatives à l'examen des marques composées, en tout ou en partie, d'un nom de pays ou d'un nom géographique d'importance nationale. Elle a informé le comité que l'enregistrement de ces marques n'était pas autorisé en vertu de la législation de la Fédération de Russie si celles-ci incluaient un emplacement géographique, par exemple la capitale d'un État ou d'une région ou d'un district administratif, lorsqu'il ne s'agissait pas du lieu où le produit en question était fabriqué. Indiquant que c'était également le cas des marques de services, la délégation a fait observer que plusieurs entreprises détenaient des marques, y compris des noms géographiques, qu'elles les utilisaient dans leurs activités et qu'elles délivraient des licences à des tiers. Elle était d'avis que des travaux et des consultations supplémentaires étaient nécessaires avec les parties prenantes sur cette question.

74. La délégation de la Jamaïque, remerciant le Secrétariat pour l'établissement des documents de travail et l'organisation de la session, a exprimé sa satisfaction d'être coauteur de la proposition. Selon elle, les noms d'États constituaient des symboles verbaux des États

similaires aux drapeaux des États et aux symboles et emblèmes nationaux, qui étaient protégés par le système international de la propriété intellectuelle. Rappelant que, bien qu'une certaine forme de protection des noms de pays soit en théorie assurée par les lois nationales existantes sur les marques, cette protection était inadéquate et incohérente, laissant souvent de nombreuses possibilités d'utiliser les noms de pays et de profiter librement de l'image de marque et de la réputation d'un pays sans qu'il existe aucun lien réel avec le pays nommé. La délégation a expliqué que les directives contenues dans la proposition reflétaient la diversité des pratiques appliquées dans les États membres en ce qui concerne l'examen des marques composées, en tout ou en partie, des noms de pays ou des noms géographiques d'importance nationale. La délégation attendait avec intérêt la réponse des États membres à la proposition et la poursuite de l'engagement sur la question.

75. La délégation du Pakistan a remercié les coauteurs de la proposition et a appuyé la protection des noms de pays contre leur enregistrement ou leur utilisation par des personnes n'ayant aucun lien avec le pays concerné. La délégation attendait avec intérêt le débat sur cette question.

76. La délégation de l'Union européenne, parlant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, a fait part de son intérêt pour la poursuite de l'examen de la proposition figurant dans le document SCT/43/6. Tout en demandant des éclaircissements aux coauteurs sur le lien entre la nouvelle proposition et les propositions précédentes figurant dans les documents SCT/32/2 et SCT/39/8 Rev.3, la délégation a déclaré qu'elle accueillerait avec satisfaction une tentative visant à fusionner certaines notions sur lesquelles reposaient les propositions précédemment soumises et débattues de longue date. La délégation a répété qu'elle apprécierait toute tentative qui n'impliquerait pas un exercice législatif et n'envisagerait pas de perturber les pratiques existantes en matière de caractère descriptif ou distinctif. Tout en sollicitant des éclaircissements de la part des coauteurs sur la question de savoir si la proposition révisée visait à établir de nouveaux motifs de refus dans les législations sur les marques, la délégation a fait part de la préoccupation de l'Union européenne et de ses États membres quant au fait que la proposition mette sur un pied d'égalité les noms de pays et les noms géographiques d'importance nationale aux fins de l'examen des demandes d'enregistrement de marques. En outre, la délégation se demandait pourquoi les critères énumérés aux points 5.B i) à iv) à appliquer en matière de signes pouvant prêter à confusion n'étaient pas mentionnés pour les signes non distinctifs au point 4. La délégation a estimé que des considérations telles que la question de savoir si le nom avait ou non perdu sa signification géographique ou était perçu comme un nom fantaisiste étaient tout aussi pertinentes pour évaluer le caractère non distinctif et prêtant à confusion. En outre, selon elle, les produits et services ne devraient pas être considérés comme non pertinents dans le cas des signes non distinctifs. L'Union européenne et ses États membres se réjouissaient à la perspective de poursuivre les discussions sur la nouvelle proposition et étaient prêts à l'examiner plus avant en coopération avec les coauteurs et les autres délégations.

77. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, s'est félicitée de la proposition figurant dans le document SCT/43/6. La délégation a estimé que l'approche non contraignante du document faciliterait les discussions futures et aiderait à trouver un consensus pour rendre les noms de pays moins vulnérables, assurant un équilibre entre la nécessité de les protéger et le risque d'étendre leur protection au-delà des pratiques existantes sur le caractère descriptif et le caractère distinctif. Le groupe a réaffirmé son appui à la proposition et attendait avec intérêt des débats constructifs.

78. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié les auteurs du document SCT/43/6. Le groupe comprenait que les directives non contraignantes relatives à l'examen des marques composées, en tout ou en partie, d'un nom de pays ou d'un nom géographique d'importance nationale aideraient les États membres. Se félicitant des débats productifs qui avaient eu lieu précédemment, le groupe a noté qu'un certain nombre de préoccupations et de questions soulevées à la dernière session du SCT

avaient été prises en compte. Le groupe attendait avec intérêt de poursuivre les délibérations sur la proposition afin de trouver un terrain d'entente entre tous les États membres.

79. La délégation de la Suisse a rappelé que la proposition prévoyait des directives non contraignantes relatives à l'examen des marques composées, en tout ou en partie, d'un nom de pays ou d'un nom géographique d'importance nationale avec un autre élément distinctif. Elle a expliqué que le document avait tiré parti des discussions au sein du comité ainsi que des réponses au questionnaire concernant la protection des noms d'États contre leur enregistrement et leur utilisation en tant que marques (document SCT/24/6) et du document de référence WIPO/Strad/INF/7. La délégation était convaincue que les convergences dans ces documents pouvaient être transcrites dans les directives d'examen. La délégation a indiqué que les articles premier et 2 de la proposition prévoyaient des définitions des noms de pays et des noms géographiques d'importance nationale, qui pourraient être débattus plus avant. Considérant que la définition et la notion de protection ne devaient pas être confondues, la délégation a déclaré que, bien qu'un nom de pays puisse être défini comme tel, il ne pouvait pas être protégé en tant que nom de pays lorsqu'il figurait dans une marque. Tel serait le cas lorsque le nom avait un autre sens non géographique ou était demandé dans une langue inconnue du public concerné. En revanche, une marque composée exclusivement d'un nom de pays ou d'un autre nom géographique dans une langue connue du public visé ne serait pas distinctive et ne pourrait donc pas être enregistrée. La délégation a mentionné le cas de la marque Iceland, qui avait été évoqué par la délégation de l'Islande. La délégation a expliqué que l'article 4 prévoyait des exceptions concernant les noms de pays, qui ne seraient pas protégés s'ils étaient appliqués dans une langue ou un alphabet inconnu du public visé. En ce qui concerne l'article 5 de la proposition et la probabilité de tromperie en ce qui concerne les marques contenant un nom de pays ou un nom géographique d'importance nationale ainsi qu'un signe distinctif, la délégation s'est référée à la déclaration faite par la délégation de l'Union européenne, reconnaissant que les pratiques d'examen divergeaient d'un pays à l'autre. Les auteurs se sont dits prêts à poursuivre l'examen de la question afin de trouver un dénominateur commun. Ajoutant que l'article 6 couvrait les procédures d'invalidation et d'opposition pour les signes qui étaient trompeurs ou dépourvus de caractère distinctif, la délégation était convaincue que la convergence était possible, étant donné que ces procédures existaient déjà dans la majorité des ressorts juridiques. Répondant à la préoccupation soulevée par la délégation de l'Union européenne, la délégation a rappelé que les directives proposées n'étaient pas censées être contraignantes, ni ne devaient imposer une charge supplémentaire aux États membres, mais plutôt refléter le consensus entre les États membres et faciliter l'examen des marques composées, en tout ou en partie, d'un nom de pays ou d'un nom géographique d'importance nationale. La délégation a fait part de la volonté des coauteurs de la proposition de répondre à toutes les questions.

80. La délégation des États-Unis d'Amérique a fait part de sa satisfaction à l'égard de la proposition révisée figurant dans le document SCT/43/6, car elle répondait à plusieurs préoccupations soulevées par la délégation lors des sessions précédentes. En outre, la délégation a remercié les coauteurs et a estimé que les travaux entrepris constituaient une manière constructive d'avancer dans l'examen de directives d'examen non contraignantes pour les noms de pays. La délégation s'est dite préoccupée par la portée des directives d'examen proposées telles qu'elles se présentaient actuellement, étant donné qu'il n'y avait pas de compréhension commune au sujet de la définition des noms géographiques d'importance nationale. Tout en souhaitant un échange d'informations sur cette question, la délégation a estimé que les noms géographiques d'importance nationale devraient être exclus du texte des directives d'examen examiné par le comité. La délégation estimait que la portée de la proposition nécessitait un examen plus approfondi au sein du comité avant de passer au débat sur le texte de fond concernant la possibilité d'enregistrer des signes non distinctifs ou trompeurs, et attendait avec intérêt de poursuivre les discussions avec les coauteurs sur la voie à suivre.

81. La délégation de la Chine, remerciant les coauteurs pour leur travail, a souligné l'existence de noms de pays officiels et informels, pour lesquels l'étendue de la protection pouvait varier. La délégation a souligné la nécessité de préciser davantage la définition des noms de pays avant de définir l'étendue de leur protection. S'agissant des noms géographiques d'importance nationale, la délégation a suggéré une étude sur les différentes pratiques dans les pays. La délégation a informé le comité qu'en vertu de la législation chinoise sur les marques, les noms étrangers connus du public ne pouvaient pas être protégés et les marques contenant des noms géographiques d'importance nationale ou des noms de pays devraient être refusées.

82. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom de son pays, a remercié les autres délégations pour leur travail continu sur la proposition concernant la protection des noms de pays et des noms géographiques d'importance nationale. Tout en reconnaissant que la promotion de l'image de marque nationale et la protection des noms de pays étaient des questions qui méritaient un examen plus approfondi au sein du SCT, la délégation a souligné le fait qu'il existait des moyens juridiques pour garantir une protection appropriée dans la législation nationale. La délégation s'est également dite préoccupée par le fait que, malgré leur caractère non contraignant, les directives d'examen proposées pouvaient limiter la souplesse dont de nombreux offices nationaux avaient besoin pour protéger les noms de pays et les noms géographiques. La délégation restait ouverte à de nouvelles discussions sur la question, en particulier en ce qui concernait la manière dont la proposition abordait des questions qui n'avaient pas déjà été traitées dans la législation nationale des États membres.

83. La délégation d'Israël a remercié les coauteurs pour les efforts qu'ils avaient déployés pour établir le document et a indiqué qu'en Israël, une marque perçue comme géographique ne pouvait pas être enregistrée à moins qu'elle soit représentée d'une manière spéciale ou qu'elle ait acquis un caractère distinctif. La délégation a indiqué que la législation nationale ne faisait pas de distinction entre les types de noms géographiques aux fins de l'enregistrement des marques. Toutefois, s'il était relativement facile de reconnaître les noms de pays en tant que signes géographiques, il serait peut-être moins facile pour les consommateurs locaux de distinguer un signe géographique comprenant un nom géographique d'importance nationale. La délégation a également souligné qu'une marque contenant un élément géographique ne pouvait pas être enregistrée si elle était trompeuse quant à l'origine du produit ou du service. Estimant qu'une approche consensuelle consistant en la création de directives d'examen non contraignantes constituait un moyen constructif de poursuivre les discussions sur le sujet, la délégation a déclaré que ces directives devraient refléter les pratiques existantes sur le caractère descriptif et le caractère distinctif dans les États membres. La délégation attendait avec intérêt de poursuivre les discussions et d'examiner les commentaires et les observations des États membres.

84. La délégation de la Suisse, remerciant les délégations qui avaient formulé des observations sur la proposition, a fait observer que sa portée avait donné lieu à plusieurs questions et doutes, qu'elle était prête à examiner plus avant. Reconnaisant, comme l'avait indiqué la délégation du Royaume-Uni, que la législation nationale de la majorité des pays prévoyait des mécanismes de protection des noms de pays, la délégation a souligné le fait que la proposition n'avait pas pour but de créer de nouveaux droits, mais plutôt de trouver un consensus reflétant la pratique de la grande majorité des pays et des législations.

85. La délégation de la France a indiqué que, selon la pratique nationale, les marques consistant exclusivement en des noms de pays n'étaient pas systématiquement refusées et que l'évaluation était toujours faite en rapport avec les produits et services.

86. La délégation de Sri Lanka a appuyé la proposition figurant dans le document SCT/43/6.

87. Le président a indiqué en conclusion que le SCT poursuivrait les délibérations sur le document SCT/43/6 à sa prochaine session.

Proposition révisée présentée par la délégation de la Jamaïque portant sur une recommandation commune concernant des dispositions relatives à la protection des noms de pays (document SCT/43/9)

88. La délégation de la Jamaïque a rappelé qu'à la quarante-troisième session du SCT, elle avait présenté un projet révisé de recommandation commune pour la protection des noms de pays, qui pourrait guider les États membres et être utilisé par ces derniers dans les manuels d'examen des demandes d'enregistrement de marques aux niveaux national et régional, afin de promouvoir une protection uniforme et exhaustive des noms de pays. Soulignant que la proposition révisée visait à répondre positivement aux précédentes observations des États membres du SCT, la délégation a indiqué que la proposition ne visait pas à prescrire des règles que les offices de propriété intellectuelle devaient suivre, ni à créer des obligations supplémentaires, mais à établir un cadre cohérent et harmonisé pour guider les offices de propriété intellectuelle, les autorités compétentes et les déposants de marques, concernant les marques composées, en tout ou en partie, de noms de pays. La délégation a déclaré que sa proposition différait de la proposition conjointe de la Suisse et des autres coauteurs en ce sens qu'elle fournissait davantage de détails quant à la manière dont les offices de propriété intellectuelle pouvaient traiter la protection des noms de pays lors de l'examen des marques en tenant compte du droit des marques préexistant et des éléments de flexibilité. En outre, le projet de recommandation commune traitait uniquement des noms de pays, alors que la proposition conjointe établissait des directives plus succinctes quant à la procédure d'examen concernant les noms de pays et les noms revêtant une importance sur le plan géographique. La délégation demeurait convaincue qu'il était possible de parvenir à une convergence entre les États membres sur une approche commune en matière de protection des noms de pays dans le cadre du système des marques. La délégation restait également optimiste quant à la possibilité de trouver une solution faisant l'objet d'un consensus entre les États membres du SCT. La délégation, réaffirmant sa volonté de collaborer avec les États membres aux niveaux régional et bilatéral, afin de trouver la solution la plus réaliste à la question de longue date concernant la protection insuffisante des noms de pays dans le système international des marques, a exprimé son souhait de connaître les points de vue des États membres et de continuer d'aller de l'avant.

89. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié la délégation de la Jamaïque et a réitéré son appui en faveur du projet de recommandation commune pour la protection des noms de pays. Soulignant l'importance de ce sujet, qui méritait toute l'attention du comité, le groupe a noté que la délégation de la Jamaïque avait pris en considération les suggestions et observations formulées par les différentes délégations et qu'elle avait révisé la proposition en conséquence. La délégation estimait que grâce aux révisions apportées à la proposition, il était désormais possible de trouver un consensus. Du point de vue du groupe, le projet de recommandation commune pourrait constituer un pas vers la mise en place d'une approche internationale coordonnée sur la question, sans imposer d'obligations contraignantes aux États membres. La délégation a conclu en réitérant son appui en faveur de la proposition et a dit attendre avec intérêt de nouveaux échanges constructifs.

90. La délégation de la Chine, remerciant la délégation de la Jamaïque d'avoir présenté une proposition révisée, était d'avis que le comité devait d'abord se prononcer sur une définition plus détaillée des noms de pays, notamment en ce qui concerne les noms historiques et les codes de pays, afin de traiter la question de leur protection et le niveau de cette protection. Le concept de noms de pays et l'étendue de la protection devaient être limités. Soulignant l'importance de la protection des noms de pays ainsi que l'ambiguïté de ce concept, la délégation a estimé qu'au cours de l'examen, il était difficile de définir les modalités de la protection. En outre, étant donné que la législation et la pratique en la matière variaient d'un pays à l'autre, et bien que la Convention de Paris contienne déjà des articles détaillés sur la protection, la délégation a indiqué que la question devait être étudiée avec soin, notamment en ce qui concerne les conditions de refus de la protection. La délégation, soulignant la pratique suivie en Chine, a indiqué que les motifs de refus de la protection dépendaient de la question

de savoir si le nom avait ou non offensé la souveraineté du pays. Indiquant qu'elle attendait avec intérêt de tirer des enseignements des pratiques des autres États membres, la délégation a déclaré qu'en Chine, par exemple, si la marque était composée, en tout ou en partie, de noms de pays, et comportait d'autres éléments distinctifs, et si le nom de pays était indépendant ou dissocié de ces éléments, et ne servait qu'à indiquer l'origine du produit ou du service, la marque pouvait être acceptée. Enfin, réaffirmant la nécessité de définir les noms de pays afin d'offrir un meilleur cadre de discussion, la délégation a dit attendre avec intérêt d'en savoir plus sur l'expérience des autres pays.

91. La délégation de la Trinité-et-Tobago, parlant au nom du GRULAC, s'est prononcée en faveur d'une approche équilibrée en ce qui concerne la proposition révisée présentée par la délégation de la Jamaïque portant sur une recommandation commune concernant des dispositions relatives à la protection des noms de pays, figurant dans le document SCT/43/9.

92. La délégation des États-Unis d'Amérique a remercié la délégation de la Jamaïque pour sa proposition révisée, qui tenait compte de certaines des observations qu'elle avait précédemment formulées. La délégation restait néanmoins préoccupée par la portée de cette proposition. Si l'introduction de la proposition révisée indiquait que le projet de recommandation commune "pourrait guider les États membres et être utilisé par ces derniers dans les manuels d'examen des demandes d'enregistrement de marques [...]", le texte semblait encore prétendre empêcher l'utilisation et, en tant que tel, semblait avoir une portée plus large que les directives en matière d'examen des demandes d'enregistrement de marques. En outre, étant donné qu'il n'existait aucun instrument international indiquant que les gouvernements pouvaient empêcher les utilisations non autorisées de leur nom de pays, la délégation demeurait préoccupée par la proposition. La délégation a par ailleurs exprimé d'autres préoccupations quant à la portée et au fond de la proposition et a souscrit aux observations formulées par d'autres délégations à la précédente session du SCT, concernant les contraintes liées à cette proposition. La délégation a indiqué que le comité devait examiner les contraintes pesant sur les deux parties pour obtenir l'autorisation d'enregistrer un nom de pays. Par exemple, la délégation se demandait comment les gouvernements décideraient à quel moment accorder une autorisation et à quel moment les examinateurs décideraient d'accepter l'autorisation ou non. La délégation continuait également de penser que les définitions du "nom de pays", de la "dénomination", du "code international", de la "forme abrégée" et de "la forme adjectivale du nom de pays" devaient être affinées. Elle était également d'avis que l'inclusion de traductions et de translittérations sans paramètres de portée était trop générale et a recommandé de la limiter aux six langues officielles des Nations Unies, pour plus de clarté. Enfin, si elle partageait les préoccupations exprimées par d'autres délégations concernant la référence aux "marques – pays" dans la proposition, la délégation continuait de penser que le comité devait examiner les tests concernant l'examen des demandes d'enregistrement de marque pour les noms de pays qui étaient perçus par les consommateurs comme des noms de pays, et lorsque ces noms de pays ne présentaient pas de caractère distinctif ou avaient un caractère descriptif.

93. La délégation de la Suisse, remerciant la délégation de la Jamaïque pour sa proposition révisée, a réaffirmé son appui en faveur de la proposition, qui prévoyait des mécanismes plus détaillés que ceux présentés dans le document SCT/43/6 pour empêcher l'enregistrement de marques trompeuses. La délégation a souligné le caractère complémentaire de la nouvelle proposition avec celle figurant dans le document SCT/43/6, et s'est dite prête à en discuter plus en détail.

94. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié la délégation de la Jamaïque pour sa proposition révisée concernant la protection des noms de pays, estimant qu'elle constituait une bonne base de discussion sur le sujet.

95. La délégation de la Jamaïque, remerciant toutes les délégations pour leurs observations et pour les préoccupations exprimées, a déclaré qu'elle allait réfléchir à ces observations pour avancer. La délégation a dit attendre avec intérêt de collaborer de manière constructive avec les délégations à ce sujet.

96. Le président a indiqué en conclusion que le SCT poursuivrait l'examen du document SCT/43/9 à sa prochaine session.

Proposition présentée par les délégations du Brésil, des Émirats arabes unis, de la Géorgie, de l'Indonésie, de l'Islande, de la Jamaïque, du Liechtenstein, de la Malaisie, du Mexique, de Monaco, du Pérou, du Sénégal et de la Suisse concernant la protection des noms de pays et des noms géographiques d'importance nationale dans le DNS (document SCT/41/6 Rev.).

97. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCT/41/6 Rev.

98. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a réitéré son appui en faveur de la proposition concernant la protection des noms de pays et des noms géographiques d'importance nationale dans le DNS, formulée par les délégations du Brésil, des Émirats arabes unis, de la Géorgie, de l'Indonésie, de l'Islande, de la Jamaïque, du Liechtenstein, de la Malaisie, du Mexique, de Monaco, du Pérou, du Sénégal et de la Suisse. La proposition visait à répondre aux préoccupations d'un nombre significatif d'États membres concernant l'utilisation des noms de pays et des noms géographiques d'importance nationale en tant que noms de domaine de premier niveau et de deuxième niveau. Le groupe appuyait sans réserve l'objectif visant à protéger les noms de pays et les noms géographiques d'importance nationale contre leur attribution en tant que noms de domaine de premier niveau dans le DNS. De l'avis du groupe, la protection existante était manifestement insuffisante au deuxième niveau et les noms géographiques ne bénéficiaient pas suffisamment du mécanisme actuel de protection des droits.

99. La délégation de la Suisse a rappelé que la proposition, contenue dans le document SCT/41/6 Rev., avait été initialement soumise en 2019, dans le cadre de l'élaboration par l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) de nouvelles règles d'enregistrement des nouveaux noms de domaine génériques de premier niveau. La proposition visait tout d'abord à empêcher la monopolisation d'un nom de pays ou d'un nom géographique d'importance nationale par une personne privée, sans le consentement du pays concerné. La délégation a indiqué que, depuis la présentation de la proposition, la communauté de l'ICANN avait trouvé un consensus sur les noms géographiques. Ce consensus consistait à maintenir la plupart des règles adoptées dans le Guide de candidature aux nouveaux gTLD de 2012, ce qui signifiait que la protection des noms de pays n'avait pas été modifiée, ni réduite, ni augmentée. En conséquence, la délégation estimait que les problèmes qui avaient surgi au cours de la vague d'attributions de 2012 allaient probablement se reproduire, en particulier du fait qu'il n'y avait pas de règle pour les noms géographiques d'importance nationale ou régionale, comme les noms de rivières ou de régions transfrontalières. Soulignant la nécessité de poursuivre les consultations sur ces questions, la délégation a exhorté les autres délégations à collaborer activement avec les auteurs de la proposition. En outre, la délégation a souligné que la proposition prévoyait également une recommandation concernant les indications géographiques, figurant dans le document SCT/31/8, à savoir la création d'un mécanisme de protection des indications géographiques au deuxième niveau du DNS. Des mécanismes similaires existaient déjà pour les marques dans les Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (principes UDRP). La délégation a souligné le caractère opportun de cette recommandation, puisque le groupe de travail de l'ICANN, chargé d'évaluer le mécanisme de protection des droits, venait de commencer ses travaux sur les principes UDRP. La délégation a rappelé à cet égard que les mécanismes UDRP actuels étaient inspirés des recommandations formulées par l'OMPI dans le Rapport concernant le processus de consultations de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet, publié en avril 1999. De l'avis

de la délégation, les recommandations de l'OMPI sur les principes UDRP ne constituaient pas une ingérence indue dans les questions relevant de l'ICANN. Au contraire, en ce qui concerne la protection des droits de propriété intellectuelle et des principes UDRP, l'OMPI avait joué un rôle central et continuerait de le faire, par l'intermédiaire du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI. De l'avis de la délégation, il était donc juste que l'OMPI examine les lacunes des mécanismes UDRP qui privaient les bénéficiaires des indications géographiques de moyens de défendre leurs droits de propriété intellectuelle sur des noms de domaine. Dans la plupart des pays, ces bénéficiaires n'étaient pas en mesure d'obtenir un enregistrement de marque en raison du caractère descriptif de l'indication géographique. La délégation a fait observer que, comme en témoignaient différentes sessions d'information organisées au cours des précédentes sessions du SCT, l'absence de protection des indications géographiques dans le DNS était un sujet de préoccupation permanent pour de nombreux secteurs, notamment l'industrie de la viande, du fromage ou du vin. En conclusion, la délégation s'est dite convaincue que le comité était en mesure de trouver une solution équilibrée, qui tiendrait compte de tous les intérêts en jeu et répondrait aux besoins et aux préoccupations légitimes des utilisateurs.

100. La délégation du Brésil, se référant à ses interventions précédentes sur ce point de l'ordre du jour, a réaffirmé son soutien en faveur de la proposition présentée dans le document SCT/41/6 Rev. La délégation restait convaincue que les mécanismes actuels de gouvernance de l'Internet devaient être révisés, afin de donner aux États les moyens de sauvegarder les intérêts fondamentalement sensibles de leurs communautés concernant les noms de pays et les noms géographiques d'importance nationale. Actuellement, les gouvernements avaient peu de marge pour empêcher la monopolisation des noms géographiques dans le DNS. De l'avis de la délégation, la désignation de noms géographiques en tant que noms de domaine de premier niveau et de deuxième niveau avait de nombreuses implications en matière de politique publique. Pour cette raison, cette désignation devait faire l'objet de procédures spéciales permettant de tenir dûment compte des préoccupations légitimes des communautés. La délégation a souligné la nécessité de faire progresser les discussions sur les critères légitimes de ces désignations, au sein d'instances multilatérales. Rappelant qu'à la précédente session du SCT, elle avait fait référence à la décision unilatérale de l'ICANN de reconnaître le domaine de premier niveau ".amazon" à la société Amazon, la délégation a indiqué que le Brésil, les États d'Amazonie et l'Organisation du Traité de coopération amazonienne s'étaient opposés à cette décision. Considérant que cette désignation réaffirmait la nécessité d'examiner les mécanismes d'examen et les garanties, notamment ceux proposés dans le document SCT/41/6 Rev., la délégation a renouvelé l'invitation faite au SCT de poursuivre les discussions sur cette question. La délégation a indiqué en conclusion qu'elle se félicitait des points de vue et des avis exprimés par les membres afin de progresser sur cette question très importante.

101. La délégation de la Jamaïque a souligné que les informations actualisées sur les aspects relatifs aux marques dans le contexte du système des noms de domaine, ainsi qu'il ressort du document SCT/44/2, montraient que l'ICANN autorisait actuellement l'enregistrement des noms de pays et des noms géographiques, y compris ceux des villes, des communautés et des cultures, en tant que noms de domaine. Cela soulevait des questions de protection des droits en rapport avec le deuxième processus de consultations de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet. De l'avis de la délégation, permettre aux entreprises privées d'enregistrer des noms de pays et des noms géographiques d'importance nationale en tant que noms de domaine empêchait les pays concernés d'utiliser ces noms de domaine. S'agissant du document SCT/41/6 Rev., la délégation a souligné que la proposition visait essentiellement à utiliser une liste de noms de pays, de capitales, de régions et de sites faisant partie du patrimoine mondial à des fins de protection. Chaque pays aurait le droit, dans un délai de 18 mois, de soumettre au Secrétariat de l'OMPI une liste de noms géographiques d'importance nationale conformément à ses stratégies publiques ou aux lois nationales applicables. La liste serait ensuite publiée sur le site Web de l'OMPI. Afin d'obtenir une protection efficace des noms de pays et des noms géographiques d'importance nationale contre l'enregistrement et

l'utilisation en tant que noms de domaine, l'objectif de la proposition était de convenir d'un libellé éventuel qui permette de rendre compte des domaines de convergence, tout en laissant une marge de manœuvre politique pour les approches divergentes. En conséquence, la délégation a encouragé les États membres à examiner la proposition en vue de convenir d'une solution viable au problème omniprésent de l'absence de protection des noms de pays et des noms géographiques d'importance nationale dans le DNS. La délégation a indiqué en conclusion que, compte tenu de l'importance fondamentale de la question dans le contexte du commerce mondial, celle-ci exigeait l'attention urgente du comité, en vue de trouver une solution.

102. La délégation de l'Australie, remerciant les auteurs pour leur proposition révisée, a déclaré qu'elle considérait que les questions relatives à la gouvernance des noms de domaine étaient importantes et devaient être examinées par le SCT. La délégation s'est néanmoins dite préoccupée par la mise au point de la base de données relative aux noms de pays et aux noms géographiques d'importance nationale, qui imposait une lourde charge administrative aux États et aux déposants. La définition des noms de pays et des noms géographiques d'importance nationale protégés soulevait également des préoccupations. En outre, la délégation a demandé aux auteurs de la proposition des éclaircissements sur l'application de la proposition dans certaines situations, par exemple lorsqu'un nom était commun à plusieurs ressorts juridiques, ou qu'il consistait en un mot descriptif ou un nom commun. En conclusion, la délégation a estimé que la proposition devait être examinée plus avant par le comité.

103. Le président a indiqué en conclusion que le SCT poursuivrait l'examen du document SCT/41/6 Rev. à sa prochaine session.

Informations actualisées sur les aspects relatifs aux marques dans le contexte du système des noms de domaine (DNS) (document SCT/44/2)

104. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCT/44/2.

105. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat d'avoir mis au point les informations actualisées sur les aspects relatifs aux marques dans le contexte du DNS, reproduites dans le document SCT/44/2. Tenant compte de l'évolution stratégique du DNS, la délégation a estimé qu'il était important de continuer d'accorder de l'attention aux moyens efficaces dont disposent les titulaires de droits pour gérer leurs droits. Se référant au processus en cours au sein de l'ICANN, visant à examiner les mécanismes de protection des droits, la délégation a reconnu l'intérêt que l'OMPI portait à cette question. Notant que l'examen entrerait dans sa deuxième phase en temps utile, la délégation a encouragé toutes les parties prenantes à participer activement au processus, afin de garantir que les mécanismes de protection des droits restent efficaces.

106. La délégation de la Jamaïque, se déclarant préoccupée à l'idée que l'ICANN autorise l'ouverture à l'enregistrement des noms de domaine précédemment réservés au deuxième niveau des nouveaux gTLD, a estimé que cette procédure serait défavorable à de nombreux États membres de l'OMPI, les États étant tenus de revendiquer le nom de domaine au lieu d'une situation où les déposants auraient à fournir une pièce justificative ou une attestation de non-objection des gouvernements ou pouvoirs publics concernés. La délégation a donc réaffirmé la nécessité d'une résolution urgente de la question par la communauté internationale.

107. La délégation du Pakistan, compte tenu des nouveaux gTLD et du caractère fondamentalement sensible des termes d'importance nationale, culturelle, géographique et religieuse, a estimé que les noms de pays ou de lieux ne devaient pas être autorisés dans l'espace des gTLD, sauf convention contraire des gouvernements ou des autorités publiques concernés.

108. Le SCT a examiné le document SCT/44/2 et a demandé au Secrétariat de tenir les membres informés de l'évolution future du système des noms de domaine (DNS).

Réponses au questionnaire sur la protection des marques-pays dans les États membres (document SCT/43/8 Rev.)

109. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCT/42/4 Rev., SCT/43/3 Rev.2, SCT/43/7 et SCT/43/8.

110. La délégation de la Colombie, présidant temporairement la Communauté andine et parlant au nom de ses quatre pays membres (Bolivie (État plurinational de), Colombie, Équateur et Pérou), a présenté la décision n° 876 sur le système commun des marques-pays, récemment adopté au sein de la Communauté andine. Considérant les marques-pays comme des moyens essentiels de communication et de mise en œuvre de politiques nationales visant à promouvoir l'identité et l'image positive de chaque pays dans différents secteurs économiques, notamment le tourisme, les exportations et les investissements, la Communauté andine a publié la décision n° 876, datée du 23 avril 2021, qui régit le système commun applicable aux marques-pays. Rappelant que les pays membres avaient examiné cette proposition, lancée par le Gouvernement péruvien et appuyée par les autres pays membres depuis 2016, la délégation a déclaré que l'objectif principal de ce système était de protéger les marques-pays et d'éviter leur utilisation non autorisée. Elle a également présenté les principales caractéristiques de la décision n° 876, disponibles sur le site Web officiel de la Communauté andine à l'adresse <http://www.comunidadandina.org/DocOficialesFiles/Gacetatas/Gaceta%204216.pdf>. En premier lieu, les marques-pays n'étaient pas liées à une classe de la Classification internationale de Nice, elles étaient imprescriptibles et aucune taxe n'était requise pour leur protection. En outre, la procédure était simple, exigeant uniquement une demande de protection par une entité autorisée. Les marques-pays ne pouvaient pas être annulées pour défaut d'usage. Les offices nationaux de propriété intellectuelle étaient en mesure de refuser des demandes d'enregistrement de signes distinctifs, y compris des demandes d'enregistrement de marques, lorsque ces signes étaient similaires ou identiques à des marques-pays protégées, d'où une nouvelle cause d'impossibilité d'enregistrement dans le système de la Communauté andine. La nullité administrative d'un enregistrement était établie lorsqu'il était considéré que l'enregistrement avait été accordé en violation des dispositions de la décision n° 876. Enfin, chaque office de propriété intellectuelle était en mesure de régler des aspects particuliers de la décision n° 876 selon sa législation nationale.

111. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat d'avoir établi le document SCT/43/8, faisant suite à la proposition formulée par les délégations de l'Équateur et du Pérou de mener une enquête sur la protection des marques pays. Remerciant les 57 États membres pour leur participation à l'exercice, la délégation a noté que la prolongation du délai pour répondre au questionnaire avait permis de recueillir 14 réponses supplémentaires. Considérant que la compilation des réponses fournissait une base factuelle pour approfondir la réflexion sur cette question, la délégation a dit attendre avec intérêt l'analyse des réponses et la définition des tendances, qui pourraient constituer la base de futurs travaux du comité sur la question.

112. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le Secrétariat d'avoir compilé les réponses au questionnaire dans un document. Notant que sa législation nationale n'avait pas formalisé la notion de marque-pays sur le plan juridique, la délégation estimait que, dans un sens plus large, une marque-pays comprenait les indications géographiques enregistrées, les appellations d'origine et les marques composées d'éléments indiquant une région géographique pour la production de biens ou la prestation de services.

113. La délégation de la Jamaïque, remerciant le Secrétariat d'avoir compilé les réponses au questionnaire sur la protection de la marque pays dans les États membres dans le document SCT/43/8, a déclaré que l'enquête montrait l'importance essentielle de la protection

des noms de pays pour les marques-pays. Estimant que la question de la protection des marques-pays était intrinsèquement liée à la protection des noms de pays et des noms géographiques d'importance nationale, la délégation a déclaré que de nombreux pays avaient conçu et utilisé des systèmes de promotion de l'image de marque pour exploiter l'image de marque dont tous les pays jouissaient et pour utiliser cette image de marque dans des stratégies de commercialisation au profit des économies et des populations. Sans la possibilité pour les États de contrôler et de protéger l'utilisation des noms de pays et des noms géographiques d'importance nationale, les systèmes de protection des marques-pays étaient inutiles et ne pouvaient pas assurer le retour sur investissement escompté par les États membres qui y avaient recours. Continuant à défendre la nécessité de protéger les noms de pays et autres noms géographiques d'importance nationale, les symboles, les marques et les slogans utilisés dans le cadre des marques-pays, la délégation estimait que les réponses aux questionnaires faisaient ressortir la nécessité d'un effort coordonné au sein de l'OMPI et du SCT pour assurer la protection des marques-pays dans le système mondial de la propriété intellectuelle. De plus en plus, les États membres créaient, investissaient et utilisaient des systèmes de gestion des marques dans le cadre de leurs efforts dans le domaine du commerce international. Exprimant l'avis que le moment était venu, pour la communauté internationale de la propriété intellectuelle, de convenir de la protection internationale des marques-pays, la délégation a félicité la Communauté andine d'avoir adopté un système de promotion des marques-pays et a dit attendre avec intérêt la poursuite des travaux sur cette question au sein du comité.

114. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat pour les efforts qu'il avait déployés pour compiler les réponses au questionnaire sur la protection des marques-pays, et les États membres pour leurs informations actualisées. Rappelant la position exprimée à la précédente session du SCT, la délégation a déclaré qu'il était important d'examiner cette question. Exprimant l'avis que la notion de marque-pays était vague et que les pays la comprenaient de différentes manières, la délégation estimait que, de ce point de vue, il était difficile d'identifier et de protéger une marque-pays. Relevant que la Convention de Paris contenait des dispositions précises permettant de définir une marque pays, la délégation a invité toutes les délégations à se référer à ce texte.

115. La délégation de l'Union européenne, parlant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, a remercié le Secrétariat d'avoir établi une version révisée de la compilation des réponses au questionnaire sur la protection des marques-pays dans les États membres. La délégation a accueilli avec satisfaction le document SCT/43/8 Rev., qui contenait 14 nouvelles réponses ou mises à jour et un total de 57 réponses au questionnaire. Après avoir examiné les réponses avec intérêt, la délégation avait l'impression que les marques-pays recensées dans les réponses bénéficiaient d'une protection en tant que marques et en vertu de l'article 6^{ter} de la Convention de Paris, et que des problèmes importants liés à leur protection n'apparaissaient pas immédiatement dans les réponses. La délégation a déclaré qu'elle restait ouverte à la possibilité de continuer d'explorer la situation en ce qui concerne la protection des marques-pays dans les États membres et a dit attendre avec intérêt d'entendre les avis d'autres délégations sur cette question.

116. La délégation de la Bolivie (État plurinational de), remerciant le Secrétariat d'avoir préparé la session et la délégation de la Colombie d'avoir introduit la décision n° 876, a déclaré que la Communauté andine était devenue le premier bloc régional à prévoir un régime spécial pour les marques-pays, qui montrait l'importance que les membres attachaient à leur protection. La délégation estimait que les marques-pays étaient des mécanismes essentiels permettant aux pays d'appliquer efficacement leurs politiques nationales de promotion de l'identité et de l'image du pays et de stimuler le commerce. Notant que, pour diverses raisons, certains pays n'avaient pas encore répondu au questionnaire, la délégation a demandé au Secrétariat de le rouvrir, afin de permettre aux États membres de soumettre leurs réponses et de disposer d'un document actualisé et complet à la prochaine session du SCT.

117. La délégation des États-Unis d'Amérique, remerciant le Secrétariat d'avoir établi le document SCT/43/8, a déclaré qu'elle avait examiné les réponses au questionnaire et les avait trouvées très intéressantes. À la suite des nouvelles réponses reçues, la délégation a noté que les États membres continuaient d'utiliser les marques-pays essentiellement à des fins commerciales, par exemple pour promouvoir le tourisme ou les produits et services nationaux. Faisant observer que de nombreuses parties ayant répondu au questionnaire avaient déjà utilisé des systèmes de marques nationaux et étrangers pour protéger leurs marques-pays et que les réponses ne semblaient pas signaler de problèmes importants concernant les utilisations non autorisées ou illicites des marques-pays à l'étranger, la délégation a estimé qu'il n'y avait aucun problème à résoudre pour l'OMPI. Remerciant la délégation de la Colombie d'avoir présenté la décision n° 876 sur le régime commun des marques-pays, la délégation a demandé des précisions supplémentaires. Puisque les marques-pays étaient généralement composées, en tout ou en partie, d'un nom de pays, ce principe étant également confirmé par les nouvelles réponses au questionnaire, il semblait que la protection des marques-pays dans le cadre de la décision n° 876 empêchait tout enregistrement d'une marque contenant un nom de pays, conformément à l'article 15. La délégation se demandait si cela poserait problème aux propriétaires de marques qui utilisaient fréquemment des noms de pays, ou des variantes de ceux-ci, dans le cadre de leurs marques, et si les autorités continueraient d'autoriser l'enregistrement de marques contenant des noms de pays ou les interdiraient à l'avenir. En outre, étant donné que l'article 16 permettait aux offices nationaux compétents d'abroger, sur le plan administratif, un enregistrement si celui-ci avait été délivré en violation des dispositions de l'article 15, la délégation s'est demandé si cette disposition s'appliquerait rétroactivement aux marques déjà enregistrées.

118. La délégation d'Israël, notant que les réponses au questionnaire montraient que les législations et politiques nationales contenaient des approches différentes quant à l'objectif des marques-pays et à leur protection, a indiqué que les marques-pays pouvaient servir d'instruments économiques pour les relations publiques, à l'échelle nationale ou internationale, ou encore pour le tourisme, le commerce ou la culture. Par exemple, le logo coloré et dynamique d'Israël s'intégrait dans une nouvelle stratégie de gestion des marques qui s'inspirait d'une marque particulière et visait à montrer l'esprit d'Israël. La délégation a déclaré en conclusion que le questionnaire constituait un point de départ pour les discussions sur les marques-pays, et a dit attendre avec intérêt d'examiner plus avant les différentes approches nationales en la matière.

119. La délégation du Pérou, remerciant le Secrétariat d'avoir mis à jour le document contenant les réponses au questionnaire, a félicité le président pour sa direction éclairée et a exprimé sa gratitude aux 57 délégations ayant soumis leurs réponses. Remerciant la délégation de la Colombie d'avoir présenté les principaux éléments de la décision n° 876, la délégation a estimé que les réponses montraient que les marques-pays étaient des actifs à l'aide desquels de nombreux États assuraient la promotion de leurs intérêts économiques, de leur pays à proprement parler, de leurs citoyens et de leurs entreprises. Relevant qu'il y avait des différences entre les pays quant à la définition et à la portée des marques-pays, la délégation était d'avis que les États membres considéraient les marques-pays comme un instrument de communication. Jugeant que les marques-pays étaient en mesure d'améliorer la compétitivité des États et des entreprises, en particulier dans le cadre de l'actuelle pandémie, où tous les efforts étaient axés sur le redressement économique, la délégation a estimé qu'il était nécessaire de trouver des solutions pour régler et protéger ces instruments. Pour ces raisons, et compte tenu des progrès accomplis au cours des dernières sessions du comité, la délégation a proposé la tenue d'une séance d'information sur les marques-pays à l'occasion de la quarante-cinquième session du SCT, qui porterait sur les sujets suivants : l'importance des marques-pays et leur nature, les raisons de la création des marques-pays, l'incidence de l'utilisation des marques-pays, les avantages de leur utilisation et les problèmes rencontrés pour leur protection au niveau international.

120. La délégation de l'Équateur, remerciant les délégations ayant soumis des réponses au questionnaire, a déclaré que les résultats figurant dans le document SCT/43/8 Rev. montraient la pertinence de cette question pour les pays. Appuyant la proposition formulée par la délégation de la Bolivie (État plurinational de), en faveur d'une réouverture du questionnaire pour obtenir des réponses supplémentaires, la délégation a fait part de son intérêt pour des informations plus larges sur la question, aux fins d'analyse et d'examen à la prochaine session du SCT, ainsi que pour la tenue d'une séance d'information, ainsi que l'a proposé la délégation du Pérou. Remerciant la délégation de la Colombie d'avoir présenté la décision n° 876, la délégation a invité les pays intéressés à prendre connaissance de cette décision et s'est dite prête à tenir des discussions bilatérales avec les parties intéressées.

121. La délégation des États-Unis d'Amérique, remerciant la délégation du Pérou pour sa proposition, a estimé que le comité devait se concentrer sur la séance d'information concernant les indications géographiques avant de convenir d'une autre séance d'information.

122. La délégation de la Suisse a appuyé la proposition formulée par la délégation du Pérou.

123. La délégation de la République de Moldova, apportant son soutien à la proposition formulée par la délégation du Pérou, s'est dite prête à poursuivre l'examen de cette question.

124. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié la délégation du Pérou pour sa proposition d'organiser une séance d'information sur les marques-pays et s'est dite prête à discuter de divers sujets.

125. La délégation de la Jamaïque, appuyant la proposition visant à organiser une séance d'information sur les marques-pays, a dit attendre avec intérêt de collaborer avec la Communauté andine à l'examen de la décision n° 876 et d'autres questions connexes.

126. La délégation du Pérou a remercié toutes les délégations ayant appuyé la proposition concernant la tenue d'une séance d'information sur les marques-pays et a déclaré qu'elle restait attachée à l'organisation et à la réussite de cette séance.

127. La délégation du Chili, remerciant le Secrétariat d'avoir préparé la session et félicitant le président pour sa direction éclairée, a proposé de reporter la décision concernant la proposition soumise par la délégation du Pérou à un stade ultérieur, de manière à permettre aux pays de traiter d'abord d'autres points de l'ordre du jour et de donner aux membres la possibilité de l'examiner dans un cadre bilatéral.

128. Le représentant de l'ASIPI a noté que l'ASIPI avait appuyé et encouragé activement la reconnaissance des marques-pays en tant que signes distinctifs et la nécessité de leur protection internationale. Rappelant que l'ASIPI avait coopéré avec la délégation du Pérou pour élaborer le questionnaire sur la protection des marques-pays dans les États membres, le représentant a félicité la Communauté andine d'avoir adopté la décision n° 876 du 23 avril 2021, qui prévoyait un système de reconnaissance mutuelle des marques-pays en Bolivie, en Colombie, en Équateur, au Pérou et dans d'autres pays sur la base de la réciprocité. Estimant qu'il était nécessaire de poursuivre le débat sur cette question, le représentant a exhorté les États membres à reconnaître l'importance des marques-pays pour les pays, en particulier les pays en développement, en termes de compétitivité. Le représentant a déclaré que l'ASIPI était disposée à coopérer pour faire avancer le débat.

129. La délégation du Pérou, réaffirmant sa gratitude aux 57 délégations ayant répondu au questionnaire sur la protection des marques-pays dans les États membres, a remercié les délégations de la Bolivie (État plurinational de), de la Chine, de l'Équateur, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, d'Israël, de la Jamaïque, du Royaume-Uni et de l'Union européenne pour leurs observations concernant le document SCT/43/8 Rev. Appuyant la proposition formulée par la délégation de la Bolivie (État plurinational de) de rouvrir le questionnaire sur la protection des marques-pays dans les États membres, la délégation a

remercié toutes les délégations ayant appuyé la proposition visant à tenir une séance d'information sur les marques-pays. La délégation a indiqué qu'elle souhaitait modifier sa proposition initiale. Tout d'abord, elle souhaitait proposer que le questionnaire sur la protection des marques-pays soit rouvert, afin de permettre à d'autres membres d'y répondre. Deuxièmement, elle souhaitait demander au Secrétariat de présenter, à la prochaine session du SCT, un exposé sur les principales tendances recensées dans les réponses au questionnaire. En outre, la délégation a déclaré qu'à la quarante-cinquième session du SCT, elle présenterait, avec d'autres délégations intéressées, une proposition contenant des thèmes pour une séance d'information sur les marques-pays, qui se tiendrait à l'occasion de la quarante-sixième session du SCT.

130. La délégation des États-Unis d'Amérique, remerciant la délégation du Pérou pour son esprit constructif et pour ses informations détaillées concernant la séance d'information sur les marques-pays, a déclaré qu'elle avait besoin de plus de temps pour examiner la proposition et en discuter en interne. Estimant que la proposition devait être examinée à la prochaine session du SCT, après que les États membres auront eu la possibilité de l'examiner, la délégation s'est dite prête à faire part de ses observations à la délégation du Pérou avant la prochaine session.

131. La délégation du Royaume-Uni, exprimant sa gratitude à la délégation du Pérou pour la proposition modifiée et pour les nouvelles informations fournies quant à la manière de mener la session, a déclaré qu'elle avait besoin de plus de temps, se ralliant à la déclaration faite par les États-Unis d'Amérique, pour réexaminer la proposition à la quarante-cinquième session du SCT.

132. La délégation de la Suisse, appuyant la proposition relative à la présentation des résultats du questionnaire par le Secrétariat, et celle concernant la tenue d'une séance d'information sur les marques-pays, a estimé que ces deux mesures permettraient au comité de mieux comprendre la question et de décider s'il convenait ou non de poursuivre les travaux à ce sujet. Estimant que la nouvelle proposition formulée par la délégation du Pérou était excellente et ne nécessitait aucune discussion plus approfondie, la délégation a estimé qu'il serait plus efficace d'utiliser le temps économisé pour les séances d'information et pour examiner les nouvelles questions soulevées par les États membres.

133. La délégation du Japon, exprimant sa reconnaissance à la délégation du Pérou pour la poursuite des travaux relatifs à la proposition concernant la protection des marques-pays, a déclaré qu'elle souhaitait examiner cette proposition à la prochaine session du SCT.

134. La délégation de l'Allemagne, remerciant la délégation du Pérou pour sa proposition et les nouvelles informations fournies, a apporté son soutien à la déclaration faite par la délégation des États-Unis d'Amérique pour examiner de la proposition à la prochaine session.

135. La délégation de la Suède a appuyé la déclaration faite par la délégation des États-Unis d'Amérique, visant à examiner la proposition formulée par la délégation du Pérou à la prochaine session du SCT.

136. Le président a indiqué en conclusion que le SCT était convenu :

- de prier le Secrétariat de rouvrir le questionnaire sur la protection des marques-pays dans les États membres jusqu'au 30 septembre 2021, pour obtenir des réponses supplémentaires;
- de prier le Secrétariat de présenter un exposé, à la quarante-cinquième session du comité, sur les principales conclusions et tendances recensées dans les réponses au questionnaire; et
- d'inviter les membres à présenter, à la quarante-cinquième session du SCT, des propositions de thèmes pour une séance d'Information sur la protection des

marques-pays dans les États membres, qui pourrait se tenir parallèlement à la quarante-sixième session du SCT.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

137. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCT/44/3 contenant des propositions de thèmes pour une séance d'Information sur les indications géographiques.

138. Le Secrétariat a rappelé qu'à la précédente session du SCT le comité avait pris note des propositions concernant des thèmes pour une séance d'information sur les indications géographiques et avait conclu que le SCT reviendrait sur ces propositions à sa quarante-quatrième session. Soulignant que le document SCT/44/3 reflétait ces propositions, le Secrétariat a indiqué que, après des consultations informelles tenues par les délégations intéressées, les auteurs des propositions concernées étaient parvenus à un accord sur deux thèmes à proposer.

139. La délégation des États-Unis d'Amérique a appuyé la tenue de séances d'information supplémentaires sur les indications géographiques à l'avenir et a fait part de son intérêt pour l'idée consistant à recueillir des informations auprès d'autres délégations sur les questions spécifiques liées à l'examen des indications géographiques. Signalant qu'elle avait eu des échanges d'informations fantastiques sur les systèmes d'examen des indications géographiques dans le monde, la délégation a exprimé l'intention de poursuivre cette action importante. Comme indiqué lors des précédentes sessions du SCT, l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO) s'efforçait de perfectionner ses procédures d'examen afin des aligner sur les pratiques internationales dans la mesure du possible. Pour la délégation, l'échange d'informations revêtait donc une importance particulière. Elle estimait qu'il comptait également pour d'autres délégations. La délégation a ensuite informé le comité que sa proposition, comme indiqué dans le document SCT/44/3, avait été légèrement révisée de manière à intégrer des concepts découlant d'une partie des thèmes proposés par la délégation de la Fédération de Russie, à savoir la possibilité d'accorder une protection juridique aux indications géographiques constituées en totalité ou en partie d'un élément figuratif. La délégation a souligné que la nouvelle proposition révisée était libellée comme suit : "Examen des indications géographiques dans les systèmes *sui generis* et les systèmes des marques, y compris la combinaison de mots avec des éléments graphiques et les indications géographiques constituées uniquement d'un élément graphique; le poids accordé aux éléments descriptifs; les conflits; et l'étendue de la protection". En conclusion, la délégation a exprimé l'espoir que le comité retiendrait ce thème pour la prochaine séance d'information sur les indications géographiques.

140. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié les délégations pour leurs propositions de thèmes à aborder lors d'une séance d'information sur les indications géographiques, telles qu'elles figuraient dans le document SCT/44/3. Le groupe a proposé que le Secrétariat organise à la quarante-cinquième session du SCT une séance d'information sur les indications géographiques portant sur les deux thèmes suivants : 1) Examen des indications géographiques dans les systèmes *sui generis* et les systèmes des marques, y compris la combinaison de mots avec des éléments graphiques et les indications géographiques constituées uniquement d'un élément graphique; le poids accordé aux éléments descriptifs; les conflits; et l'étendue de la protection"; et 2) "Moyens de prévenir l'enregistrement de mauvaise foi des noms de domaine composés, en tout ou en partie, d'indications géographiques". La délégation a également indiqué que ces titres avaient été précédemment communiqués aux coordonnateurs régionaux, au président et au Secrétariat.

141. La délégation de la Fédération de Russie, exprimant son intérêt pour une séance d'information sur les indications géographiques, a déclaré qu'elle n'avait aucune objection concernant les thèmes proposés par les délégations de l'Union européenne et des États-Unis

d'Amérique. Puisque le sujet qu'elle avait suggéré recoupait celui proposé par la délégation des États-Unis d'Amérique, la délégation a apporté son soutien à la proposition révisée. Du point de vue de la délégation, l'examen de ces questions aiderait le comité à mieux comprendre les pratiques et approches adoptées par les offices lors de l'examen et à en apprendre davantage sur l'examen des indications géographiques contenant des éléments graphiques.

142. La délégation de l'Union européenne, parlant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, a remercié le Secrétariat et les membres du SCT pour leur contribution à la préparation et la tenue de séances d'information sur les indications géographiques, estimant que le processus de promotion du débat international sur cette question avait été utile et constructif. C'est pourquoi la délégation attendait avec intérêt de poursuivre l'exercice sur les sujets à traiter dans le cadre de séances d'information très productives et informatives. Ayant pris note du thème proposé par les délégations des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie dans le document SCT/44/3, la délégation a rappelé qu'elle avait proposé un thème sur le traitement des indications géographiques sur l'Internet, en particulier dans le contexte dans la gestion du DNS. De l'avis de la délégation, il s'agissait d'un domaine où il y avait des lacunes importantes et des divergences de traitement injustifiées par rapport à d'autres droits de propriété intellectuelle. La délégation a souligné que, dans la mesure où le commerce sur l'Internet ne connaissait pas de frontières, cette question représentait un enjeu mondial que le comité devait examiner d'urgence. La délégation a fait observer que la situation actuelle exposait les indications géographiques au risque d'exploitation par des opérateurs agissant de mauvaise foi, de sorte qu'un objectif fondamental du système de la propriété intellectuelle n'était pas atteint. Attendant avec intérêt de poursuivre l'étude de ces questions dans le cadre de la séance d'information, la délégation a également estimé que cette session devrait porter sur l'intérêt des indications géographiques pour les économies des pays en développement, car elles constituaient une forme unique de propriété intellectuelle, protégeant des atouts locaux au niveau mondial. La délégation s'est dite prête à faciliter une telle séance d'information si un membre intéressé en faisait la proposition. La délégation a rappelé au comité sa proposition de thème sur les "Moyens de prévenir l'enregistrement de mauvaise foi des noms de domaine composés, en tout ou en partie, d'indications géographiques" pour la prochaine session d'information. La délégation a conclu en apportant son soutien à la proposition présentée conjointement par les délégations des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie.

143. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom de son pays, a remercié les délégations pour leurs propositions de thèmes pour une séance d'information sur les indications géographiques et le Secrétariat pour les avoir rassemblées. La délégation a informé le comité que, le 1^{er} janvier 2021, elle avait lancé son propre système *sui generis* pour la protection des indications géographiques. Comme elle se félicitait de l'occasion qui lui était donnée d'entendre les expériences d'autres délégations dans le cadre d'une séance d'information à la prochaine session du SCT, la délégation attendait avec intérêt la poursuite des discussions à cette occasion.

144. La délégation de la Chine, remerciant le Secrétariat et les parties concernées pour leur travail, a estimé que l'examen de ces questions contribuerait à renforcer la protection des indications géographiques et à améliorer les mécanismes correspondants.

145. La délégation des États-Unis d'Amérique a remercié la délégation de la Fédération de Russie pour sa coopération et s'est dite profondément satisfaite que celle-ci se soit portée coauteur de la proposition révisée. La délégation a informé le comité qu'elle appuyait la proposition de la délégation de l'Union européenne concernant le thème "Moyens de prévenir l'enregistrement de mauvaise foi des noms de domaine composés, en tout ou en partie, d'indications géographiques" pour la prochaine séance d'information. Attendant avec intérêt de travailler avec les États membres et le Secrétariat pour planifier la prochaine séance d'information, la délégation a exprimé l'espoir que le comité pourrait poursuivre cet important travail d'échange d'informations.

146. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié les auteurs des propositions, auxquelles le groupe souscrivait. Cependant, la délégation a demandé à revoir la ponctuation du premier thème proposé afin de le clarifier.

147. La délégation des États-Unis d'Amérique a déclaré qu'elle avait envisagé la question sous l'angle de l'examen des indications géographiques dans les systèmes *sui generis* et les systèmes de marques. Plus précisément, différentes questions se posant durant l'examen dans le cadre de ces systèmes avaient été mentionnées afin qu'elles puissent être abordées dans les débats. La délégation s'est dite prête à modifier la ponctuation afin de préciser qu'il s'agissait d'éléments se rapportant au thème général, pour autant que les autres délégations, y compris le coauteur, acceptent cette modification.

148. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a appuyé la proposition faite par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B concernant l'organisation d'une séance d'information sur deux thèmes, à savoir le thème proposé par la délégation de l'Union européenne et celui combinant les propositions des délégations des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie.

149. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a souligné qu'elle n'était pas opposée au thème proposé et qu'elle ne suggérait aucunement d'en retirer des éléments. La délégation a remercié la délégation des États-Unis d'Amérique pour sa volonté de clarifier le libellé.

150. Le président, compte tenu de la demande formulée par la délégation de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains, et de la volonté de compromis des auteurs, a proposé de noter que le comité était convenu des propositions dans leur principe. Le président a ensuite suggéré que la version modifiée du thème soit présentée à un stade ultérieur de la session pour examen par le SCT.

[Suspension de séance]

151. À la reprise de la séance, le président, à l'issue de consultations fructueuses, a proposé le paragraphe de conclusion ci-après, comprenant notamment le libellé modifié, qui a été approuvé par le comité.

152. Le président a indiqué en conclusion que le SCT était convenu :

- de tenir une séance d'information sur les Indications géographiques dans le cadre de la quarante-cinquième session du SCT;
- que le programme de cette séance d'Information comprendrait deux réunions d'experts sur les thèmes suivants :
 - i) examen des indications géographiques dans les systèmes *sui generis* et systèmes des marques, y compris
 - la combinaison de mots avec des éléments graphiques et les indications géographiques constituées uniquement d'un élément graphique;
 - le poids accordé aux éléments descriptifs;
 - les conflits; et
 - l'étendue de la protection;

ii) moyens de prévenir l'enregistrement de mauvaise foi des noms de domaine composés, en tout ou en partie, d'indications géographiques; et

- d'inviter les membres à présenter, à la quarante-cinquième session du SCT, des propositions de thèmes pour une séance d'information sur les indications géographiques, qui se tiendrait parallèlement à la quarante-sixième session du SCT.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

153. Le SCT a approuvé le résumé présenté par le président présenté à l'écran.

154. Le SCT a approuvé le résumé présenté par le président figurant à l'annexe II du présent document.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA SESSION

155. La délégation de la Chine a félicité le président pour son excellent travail à la présidence de la session du SCT, les vice-présidents, la vice-directrice générale de l'OMPI, le Secrétariat et les interprètes pour leur travail et leurs contributions ayant permis le bon déroulement de la session. Faisant observer que, grâce aux efforts concertés de tous les membres, le comité avait mené à bien les discussions sur tous les points de l'ordre du jour, la délégation a réaffirmé sa position sur certains sujets. Premièrement, dans le domaine des dessins et modèles industriels, et plus particulièrement en ce qui concerne le traité sur le droit des dessins et modèles (DLT), la délégation a exprimé l'espoir que toutes les parties concernées feraient preuve de souplesse lors de la consultation sur la convocation d'une conférence diplomatique sur le DLT, qu'elles tiendraient pleinement compte des préoccupations des pays en développement et qu'elles œuvreraient de concert pour faire progresser l'ordre du jour des consultations. En outre, concernant les interfaces utilisateurs graphiques, la délégation, se déclarant prête à participer activement aux discussions et à partager son expérience, a appelé davantage de membres à participer aux débats organisés par le SCT afin de parvenir à une compréhension exhaustive et approfondie des tendances et des intérêts des différents pays. De l'avis de la délégation, cela constituerait une base solide pour les travaux futurs sur cette question. S'agissant des marques, la délégation était d'avis que les débats sur les noms de pays, les marques notoires et d'autres thèmes pertinents favoriseraient la compréhension des différentes pratiques nationales. C'est pourquoi la délégation s'est dite favorable à la poursuite des discussions sur ces questions au sein du SCT. Ensuite, dans le domaine des indications géographiques, la délégation estimait que, compte tenu des situations et des régimes nationaux dans différents pays, le SCT pourrait poursuivre les discussions et les échanges. Enfin, reconnaissant que le SCT jouait depuis longtemps un rôle important dans l'établissement de normes multilatérales relatives aux marques, aux dessins et modèles industriels et aux indications géographiques et qu'il avait accompli des progrès considérables, pour lesquels elle a exprimé sa satisfaction, la délégation a déclaré qu'elle continuerait à attacher une grande importance à l'activité du SCT et à l'appuyer. La délégation a conclu en indiquant qu'elle était prête à continuer de participer activement aux débats sur les différents points de l'ordre du jour du comité.

156. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié le président pour le professionnalisme dont il avait fait preuve en dirigeant la session du SCT et le Secrétariat, les services de conférence, l'équipe d'appui technique et les interprètes pour les dispositions organisationnelles, qui avaient assuré le succès de la réunion. Exprimant sa reconnaissance aux groupes régionaux et aux délégations pour leur coopération et leurs engagements constructifs, le groupe a estimé que la session avait aidé les États

membres à mieux comprendre les différentes questions à l'ordre du jour, et notamment les diverses propositions examinées par le comité. Expriment l'espoir que la prochaine session du SCT se tiendrait dans des circonstances normales et que de nouveaux progrès seraient accomplis sur tous les points de l'ordre du jour, le groupe attendait avec intérêt la séance d'information sur les indications géographiques qui serait organisée en marge de la quarante-cinquième session du SCT.

157. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a félicité le président pour la manière dont il avait guidé les travaux du comité et a remercié les vice-présidents, le Secrétariat, les interprètes et les services de conférence pour leur travail et leur professionnalisme. Le groupe a remercié la vice-directrice générale de l'OMPI pour ses remarques liminaires, qui avaient souligné l'importance du SCT dans le paysage juridique international des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques. Partageant les points de vue exprimés par la vice-directrice générale de l'OMPI sur l'importance du SCT, le groupe l'a félicité pour sa réélection et a dit attendre avec intérêt la poursuite de sa coopération. Soulignant sa volonté de poursuivre les travaux, le groupe a estimé que la session avait permis au comité d'achever un travail considérable grâce à la fois à une excellente organisation et à des débats productifs entre les délégations avant, pendant et en marge de la session. En conclusion, la délégation a indiqué que le président pouvait compter sur l'appui sans réserve et l'esprit constructif du groupe pour poursuivre les discussions fructueuses au sein du comité.

158. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le président pour la manière inspirée dont il avait conduit les travaux du comité, ainsi que les vice-présidents, le Secrétariat, les services de conférence, les interprètes et toutes les autres parties prenantes pour leurs contributions à la session. La délégation a déclaré que le président pouvait compter sur le plein appui des États membres du groupe aux travaux futurs du comité.

159. La délégation du Soudan, remerciant le président, les vice-présidents, le Secrétariat et les interprètes ainsi que toutes les délégations pour leurs contributions constructives, a souligné l'intérêt de la session. Faisant écho à la déclaration prononcée par la délégation de la Chine sur les indications géographiques, la délégation a exprimé l'espoir que des séances supplémentaires permettraient aux États membres de partager leurs opinions sur cette question.

160. La délégation du Pérou, parlant au nom du GRULAC, a félicité le président pour l'excellent travail accompli à la tête du comité, exprimé sa gratitude pour le travail remarquable accompli par le Secrétariat, les interprètes et les membres du personnel technique qui avaient permis l'organisation de la réunion pendant la période de restrictions imposées par la pandémie. Remerciant également toutes les délégations pour leur participation constructive à la session, la délégation s'est dite convaincue que le comité serait en mesure d'accomplir des progrès à la prochaine session sur des thèmes importants pour le GRULAC et d'autres groupes régionaux, tels que la protection des noms de pays et des noms géographiques d'importance nationale. La délégation a conclu en indiquant que le groupe était prêt à participer activement à la séance d'information sur les indications géographiques et aux autres sessions d'information qui pourraient être décidées par le comité.

161. Le président a prononcé la clôture de la session le 19 mai 2021.

[Les annexes suivent]



SCT/44/INF/1
ORIGINAL: ENGLISH/FRENCH
DATE: 17 MAI 2021/MAY 17, 2021

Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques

Quarante-quatrième session
Genève, 17 – 19 mai 2021

Standing Committee on the Law of Trademarks, Industrial Designs and Geographical Indications

Forty-Fourth Session
Geneva, May 17 to 19, 2021

**LISTE DES PARTICIPANTS/
LIST OF PARTICIPANTS**

*établie par le Secrétariat/
prepared by the Secretariat*

I. MEMBRES/MEMBERS

(dans l'ordre alphabétique des noms français des États/in the alphabetical order of the names in French of the states)

AFGHANISTAN

Jamal Nasir QAYOMY (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
j.qayomy@mfa.af

AFRIQUE DU SUD/SOUTH AFRICA

Batho MOLAPO (Mr.), Multilateral Trade Relations, Department of International Relations and Cooperation, Pretoria
molapob@dirco.gov.za

Jan Mandla NKABENI (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva
nkabenij@dirco.gov.za

ALBANIE/ALBANIA

Lindita MENERI (Ms.), Head, Trademark Sector, General Directorate of Industrial Property (GDIP), Ministry of Finance and Economy, Tirana
lindita.meneri@dppi.gov.al

Dorina TERZIU (Ms.), Specialist, Trademark Sector, General Directorate of Industrial Property (GDIP), Ministry of Finances and Economy, Tirana
dorina.terziu@dppi.gov.al

ALGÉRIE/ALGERIA

Naima KEBOUR (Mme), chef de service, Département des marques, Institut national algérien de la propriété industrielle (INAPI), Ministère de l'industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion des investissements, Alger
naimakebour2000@gmail.com

Mohamed SABBAGH (M.), chef de service, Département des réglementations et des informations, Institut national algérien de la propriété industrielle (INAPI), Ministère de l'industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion des investissements, Alger
mh.sabbagh@inapi.org

Sara LAKROUT (Mme), examinatrice, Département des marques, Institut national algérien de la propriété industrielle (INAPI), Ministère de l'industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion des investissements, Alger
s.lakrout@inapi.org

Nadjia DJEDJIG (Mme), assistante technique, Département des marques, Institut national algérien de la propriété industrielle (INAPI), Ministère de l'industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion des investissements, Alger
ndjedjig@gmail.com

Mustapha CHAKAR (M.), assistant technique, Département des dessins et modèles industriels, Institut national algérien de la propriété industrielle (INAPI), Ministère de l'industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion des investissements, Alger
etudiant1980@gmail.com

Mohamed BAKIR (M.), premier secrétaire, Mission permanente, Genève
bak_costoms@yahoo.fr

ALLEMAGNE/GERMANY

Tim WERNER (Mr.), Staff Counsel, Division for Trade Mark Law, Design Law, Law Against Unfair Competition, Combating of Product Piracy, Federal Ministry of Justice and Consumer Protection, Berlin

Sabine LINK (Ms.), Legal Examiner, Trademarks and Designs Department, German Patent and Trade Mark Office (DPMA), Munich
sabine.link@dpma.de

Jan TECHERT (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

ANGOLA

Ana Paula PEREIRA MIGUEL (Ms.), Director General, Angolan Institute of Industrial Property (IAPI), Ministry of Industry and Trade, Luanda
anapaulabolivar@yahoo.com.br

Carla Luísa LOURO PEREIRA DE CARVALHO (Ms.), Deputy Director, Angolan Institute of Industrial Property (IAPI), Ministry of Industry and Trade, Luanda
carlalouro18@hotmail.com

Anatólio DOMINGOS (Mr.), Head, Legal Department, Angolan Institute of Industrial Property (IAPI), Ministry of Industry and Trade, Luanda
amdsapo@gmail.com

Adelino NAQUARTA (Mr.), Head, Legal Department, Angolan Institute of Industrial Property (IAPI), Ministry of Industry and Trade, Luanda
adelino.domingos@mindcom.gov.ao

Imaculada MANUEL (Ms.), Technician, Legal Department, Angolan Institute of Industrial Property (IAPI), Ministry of Industry and Trade, Luanda
imacardoso21@gmail.com

Victor de Jesus Caetano MANUEL (Mr.), Technician, Legal Department, Angolan Institute of Industrial Property (IAPI), Ministry of Industry and Trade, Luanda
victor4evervictor@hotmail.com

ARABIE SAOUDITE/SAUDI ARABIA

Haifa BIN SALMAH (Ms.), Legislative and Regulations Analyst, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh
hbinsalmah@saip.gov.sa

Khaled ALOREEJ (Mr.), Senior Industrial and Layout Designs Examiner, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh
koreej@saip.gov.sa

Abdulrahman ALBASSAM (Mr.), Trademarks Examiner, Trademarks Department, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh

ARGENTINE/ARGENTINA

Betina FABBIETTI (Sra.), Segundo Secretario, Misión Permanente, Ginebra
betina.fabbietti@missionarg.ch

AUSTRALIE/AUSTRALIA

Sarah JAMES (Ms.), Assistant Director, International Policy and Cooperation, IP Australia, Canberra

Gavin PHILLIPS (Mr.), Assistant General Manager, Trade Marks and Designs Group, Department of Industry, Science, Energy and Resources, IP Australia, Canberra

Ben GOLDSWORTHY (Mr.), Assistant Project Officer, Trade Marks and Designs Group, Department of Industry, Science, Energy and Resources, IP Australia, Canberra

Dustyn TAYLOR (Mr.), Policy Officer, International Policy and Cooperation, IP Australia, Canberra

Oscar Samuel GROSSER-KENNEDY (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
oscar.grosser-kennedy@dfat.gov.au

AZERBAÏDJAN/AZERBAIJAN

Anar HUSEYNOV (Mr.), Deputy Director, Patent and Trademarks Examination Centre, Baku
huseynov.a@hotmail.com

BANGLADESH

Md. Mahabubur RAHMAN (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva
mahabub31@mofa.gov.bd

BÉLARUS/BELARUS

Dmitry DOROSHEVICH (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva
utz@ncip.by

BÉNIN/BENIN

Mathias AGON (M.), directeur général, Agence nationale de la propriété industrielle (ANaPI),
Ministère de l'industrie et du commerce, Cotonou
[maгон@gouv.bj](mailto:maگون@gouv.bj)

Jean-Baptiste LALEYE (M.), expert, Agence nationale de la propriété industrielle (ANaPI),
Ministère de l'industrie et du commerce, Cotonou
jeanbaptistelaleye@gmail.com

BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE)/BOLIVIA (PLURINATIONAL STATE OF)

Maira Mariela MACDONAL ALVAREZ (Sra.), Embajadora, Representante Permanente, Misión
Permanente, Ginebra

Mariana Yarmila NARVÁEZ VARGAS (Sra.), Segunda Secretaria, Misión Permanente, Ginebra

BRÉSIL/BRAZIL

Flávio ALCÂNTARA (Mr.), Head, Directorate of Trademarks, Industrial Designs and
Geographic Indications, Industrial Designs Division, Brazilian National Institute of Industrial
Property (INPI), Ministry of Economy, Rio de Janeiro
flavio.alcantara@inpi.gov.br

Renata PEREIRA (Ms.), Trademark Examiner, Directorate of Trademarks, Industrial Designs,
and Geographical Indications, Industrial Designs Division, Brazilian National Institute of
Industrial Property (INPI), Ministry of Economy, Rio de Janeiro
renata.pereira@inpi.gov.br

Laís LOREDO GAMA TAMANINI (Ms.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
lais.tamanini@itamaraty.gov.br

BULGARIE/BULGARIA

Rayko RAYTCHEV (Mr.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission,
Geneva

Tsvetislava LAKOVA (Ms.), Director, Patent Office of the Republic of Bulgaria, Ministry of
Economy, Sofia
tslakova@bpo.bg

Anton KAMENSKI (Mr.), Expert, Examination and Protection of Inventions and Industrial
Designs Directorate, Patent Office of the Republic of Bulgaria, Ministry of Economy, Sofia
akamenski@bpo.bg

Andriana BOGOMILOVA (Ms.), Examiner, Examination and Opposition of Trademarks and
Geographical Indications Directorate, Patent Office of the Republic of Bulgaria, Ministry of
Economy, Sofia
abogomilova@bpo.bg

CAMBODGE/CAMBODIA

Socheata HANG (Ms.), Deputy Permanent Representative, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva
hang.socheata@ymail.com

CAMEROUN/CAMEROON

Gabriel DODO NDOKE (M.), ministre des mines, de l'industrie et du développement technologique, Yaoundé
infos@minmidt.cm

Salomon EHETH (M.), ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente, Genève
eheth@cameroon-ge.ch

Nadine Yolande DJUISSI SEUTCHUENG (Mme), sous-directrice chargée des procédures d'innovation et de la réglementation, Division de la promotion et de l'appui à l'innovation (DPAI), Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation (MINRESI), Yaoundé
dnadineyolande@gmail.com

Théophile Olivier BOSSE (M.), deuxième conseiller, Mission permanente, Genève
bossethophileolivier@yahoo.fr

CANADA

Iyana GOYETTE (Ms.), Deputy Director, Policy and Legislation, Canadian Intellectual Property Office (CIPO), Gatineau
iyana.goyette@canada.ca

George ELEFThERIOU (Mr.), Senior Trade Policy Officer, Intellectual Property Trade Policy Division, Global Affairs Canada, Ottawa
george.eleftheriou@international.gc.ca

Andrea FLEWELLING (Ms.), Senior Policy Advisor, Copyright and Trademark Policy Directorate, Innovation, Science and Economic Development Canada, Ottawa
andrea.flewelling@canada.ca

Maxime VILLEMAIRE (Mr.), Senior Policy and Legislation Analyst, Trademarks and Industrial Designs Branch, Canadian Intellectual Property Office (CIPO), Gatineau
maxime.villemaire@canada.ca

CHILI/CHILE

Sergio ESCUDERO CÁCERES (Sr.), Jefe, Departamento Internacional y de Políticas Públicas, Instituto Nacional de Propiedad Industrial (INAPI), Ministerio de Economía, Santiago de Chile
sescudero@inapi.cl

Denisse PEREZ FIERRO (Sra.), Abogada, Departamento Internacional y de Políticas Públicas, Instituto Nacional de Propiedad Industrial (INAPI), Santiago de Chile
dperez@inapi.cl

Pablo LATORRE TALLARD (Sr.), Asistente, División de Propiedad Intelectual, Subsecretaría de Relaciones Económicas Internacionales, Santiago de Chile
platorre@subrei.gob.cl

Martin CORREA (Sr.), Consejero, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra
macorrea@subrei.gob.cl

CHINE/CHINA

ZHENG Haiyan (Ms.), Divisional Director, Trademark Office, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

SUN Di (Mr.), Program Administrator, Law and Treaty Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

WU Boxuan (Mr.), Program Administrator, International Cooperation Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

YANG Wenjing (Ms.), Program Administrator, International Cooperation Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

COLOMBIE/COLOMBIA

María José LAMUS BECERRA (Sra.), Superintendente Delegada para la Propiedad Industrial, Superintendencia de Industria y Comercio (SIC), Ministerio de Industria, Comercio y Turismo, Bogotá D.C.
mlamus@sic.gov.co

Juan Pablo MATEUS BERNAL (Sr.), Asesor para la Delegatura de Propiedad Industrial, Superintendencia de Industria y Comercio (SIC), Ministerio de Industria, Comercio y Turismo, Bogotá D.C.
jmateus@sic.gov.co

Primitivo BOLAÑOS (Sr.), Asesor para la Delegatura de Propiedad Industrial, Superintendencia de Industria y Comercio (SIC), Ministerio de Industria, Comercio y Turismo, Bogotá D.C.
pbolanos@sic.gov.co

Yesid Andrés SERRANO (Sr.), Segundo Secretario, Misión Permanente, Ginebra

CÔTE D'IVOIRE

Guillaume Olivier GONAT (M.), conseiller, Mission permanente, Genève
guillaume2gonat@gmail.com

CROATIE/CROATIA

Tea MAJERSKI (Ms.), Head, Trademarks, Industrial Designs and Geographical Indications Department, State Intellectual Property Office of the Republic of Croatia (SIPO), Zagreb

DANEMARK/DENMARK

Bjarke Pii KORREMANN (Mr.), Senior Legal Advisor, Danish Patent and Trademark Office,
Ministry of Industry, Business and Financial Affairs, Taastrup

Bo Oddsønn SÆTTEM (Mr.), Senior Legal Advisor, Danish Patent and Trademark Office,
Ministry of Industry, Business and Financial Affairs, Taastrup

DJIBOUTI

Kadra AHMED HASSAN (Ms.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission,
Geneva

mission.djibouti@djibouti.ch

Oubah MOUSSA AHMED (Ms.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

moussa_oubah@yahoo.fr

ÉGYPTE/EGYPT

Ahmed Mohamed IBRAHIM MOHAMED (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

EL SALVADOR

Katia CARBALLO (Sra.), Ministra Consejera, Misión Permanente, Ginebra

kcarballo@minec.gob.sv

ÉMIRATS ARABES UNIS/UNITED ARAB EMIRATES

Shaima AL-AKEL (Ms.), International Organizations Executive, Permanent Mission to the World
Trade Organization (WTO), Geneva

ÉQUATEUR/ECUADOR

María Cecilia GUTIÉRREZ MIDEROS (Sra.), Primera Secretaria, Misión Permanente ante la
Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

macecyg7@gmail.com

ESPAGNE/SPAIN

Gerardo PENAS GARCÍA (Sr.), Jefe de Área, Oficina Española de Patentes y Marcas (OEPM),
Ministerio de Industria, Comercio y Turismo, Madrid

gerardo.penas@oepm.es

Carmen ÁLVAREZ DE LAS ASTURIAS (Sra.), Jefe de Servicio, Examen de Fondo,
Departamento Signos Distintivos, Oficina Española de Patentes y Marcas (OEPM), Ministerio
de Industria, Comercio y Turismo, Madrid

Elena BORQUE (Sra.), Jefe de Servicio de Diseños Industriales, Departamento de Patentes e Información Tecnológica, Oficina Española de Patentes y Marcas (OEPM), Ministerio de Industria, Comercio y Turismo, Madrid
elena.borque@oepm.es

María José RODRÍGUEZ ALONSO (Sra.), Jefe de Servicio, Examen de Marcas, Departamento Signos Distintivos, Oficina Española de Patentes y Marcas (OEPM), Ministerio de Industria, Comercio y Turismo, Madrid
mjose.rodriguez@oepm.es

Juan LUEIRO GARCÍA (Sr.), Consejero, Misión Permanente, Ginebra
juan.lueiro@maec.es

Rosa ORIENT QUILIS (Sra.), Oficial, Misión Permanente, Ginebra
rosa.orient@maec.es

ESTONIE/ESTONIA

Liina PUU (Ms.), Advisor, Trademark Department, The Estonian Patent Office, Tallinn
liina.puu@epa.ee

Cady RIVERA (Ms.), Head, Legal Services, Financial and Administrative Department, The Estonian Patent Office, Tallinn
cadykaisa.rivera@epa.ee

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/UNITED STATES OF AMERICA

David GERK (Mr.), Principal Counsel and Director for Patent Policy, Office of Policy and International Affairs, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Alexandria, Virginia
david.gerk@uspto.gov

Nancy OMELKO (Ms.), Senior Attorney, Office of Policy and International Affairs, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Alexandria, Virginia
nancy.omelko@uspto.gov

Laura HAMMEL (Ms.), Attorney-Advisor, Office of Policy and International Affairs, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Alexandria, Virginia

John RODRIGUEZ (Mr.), Attorney-Advisor, Office of Policy and International Affairs, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Alexandria, Virginia
john.rodriguez@uspto.gov

Lauren HUOT (Ms.), Economic and Commercial Officer, Office of Intellectual Property Enforcement, Department of State, Washington, D.C.

Yasmine FULENA (Ms.), Intellectual Property Advisor, Permanent Mission, Geneva

Marina LAMM (Ms.), Intellectual Property Attaché, Permanent Mission, Geneva

ÉTHIOPIE/ETHIOPIA

Ermias HAILEMARIAM (Mr.), Director General, Ethiopian Intellectual Property Office (EIPO),
Addis Ababa
vermiasyemane@gmail.com

Girma BEJIGA SENBETA (Mr.), Advisor, Ethiopian Intellectual Property Office (EIPO),
Addis Ababa
gsenbeta821@gmail.com

Tebikew Terefe ALULA (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
tebikew.terefe@mfa.gov.et

FÉDÉRATION DE RUSSIE/RUSSIAN FEDERATION

Maria KARABANOVA (Ms.), Deputy Head, Trademarks and Geographical Indications
Department, Federal Service for Intellectual Property (ROSPATENT), Moscow
otd1647@rupto.ru

Vladislav MAMONTOV (Mr.), Counsellor, International Cooperation Department, Federal
Service for Intellectual Property (ROSPATENT), Moscow
rospat041@rupto.ru

Anna FILIPPOVA (Ms.), Expert, Trademarks and Geographical Indications Department, Federal
Service for Intellectual Property (ROSPATENT), Moscow
anna.filippova@rupto.ru

Vadim SERGEEV (Mr.), Senior Counsellor, Permanent Mission, Geneva
politicalref.geneva@gmail.com

Maria RYAZANOVA (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva
m.ryazanova@mail.ru

FINLANDE/FINLAND

Päivi HOLMA (Ms.), Legal Counsel, Finnish Patent and Registration Office (PRH), Ministry of Economic Affairs and Employment of Finland, Helsinki
paivi.holma@prh.fi

Stiina LOYTOMAKI (Ms.), Expert, Ministry of Economic Affairs and Employment, Helsinki
stiina.loytomaki@tem.fi

Vilma PELTONEN (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

FRANCE

Alexandre LEVY (M.), expert juridique, Service juridique, Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), Lyon
a.levy@inao.gouv.fr

Élise BOUCHU (Mme), chargée de mission, Service des affaires juridiques et internationales, Institut national de la propriété industrielle (INPI), Courbevoie
ebouchu@inpi.fr

Olivia LE LAMER (Mme), chargée de mission (indications géographiques), Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Paris
olivia.le-lamer@agriculture.gouv.fr

Josette HERESON (Mme), conseillère (affaires économiques et environnement), Mission permanente, Genève

GABON

Edwige KOUMBY MISSAMBO (Mme), première conseillère, Mission permanente, Genève
premierconseiller@gabon-onug.ch

GÉORGIE/GEORGIA

Irakli KASRADZE (Mr.), Head, Trademarks, Geographical Indications and Designs Department, National Intellectual Property Center (SAKPATENTI), Mtskheta
iraklikasradze@sakpatenti.org.ge

Khatuna TSIMAKURIDZE (Ms.), International Affairs Officer, International Relations Department, National Intellectual Property Center (SAKPATENTI), Mtskheta
ksimakuridze@sakpatenti.gov.ge

Ketevan KILADZE (Ms.), Legal and International Affairs Department, National Intellectual Property Center (SAKPATENTI), Mtskheta

GHANA

Grace ISSAHAQUE (Ms.), Head, Industrial Property Office, Registrar General's Department,
Ministry of Justice, Accra
graceissahaque@hotmail.com

Cynthia ATTUQUAYEFIO (Ms.), Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

GRÈCE/GREECE

Myrto LAMBROU MAURER (Ms.), Head, Department of International Affairs, Hellenic Industrial
Property Organization (HIPO), Athens

GUATEMALA

Debora Raquel GONZALEZ RAMIREZ (Sra.), Encargada, Departamento de Marcas, Registro
de la Propiedad Intelectual, Ministerio de Economía, Guatemala
raquelyjulio@hotmail.es

Gloria Angélica JERÓNIMO MENCHÚ (Sra.), Examinadora de Marcas, Departamento de
Marcas, Registro de la Propiedad Intelectual, Ministerio de Economía, Guatemala

Flor de María GARCÍA DÍAZ (Sra.), Consejera, Misión Permanente ante la Organización
Mundial del Comercio (OMC), Ginebra
flor.garcia@wtoguatemala.ch

HONGRIE/HUNGARY

Eszter KOVÁCS (Ms.), Legal Officer, Industrial Property Law Section, Hungarian Intellectual
Property Office (HIPO), Budapest
eszter.kovacs@hipo.gov.hu

Veronika CSERBA (Ms.), International Trademark Examiner, International Trademark Section,
Hungarian Intellectual Property Office (HIPO), Budapest
veronika.cserba@hipo.gov.hu

INDE/INDIA

Pawan Kumar PANDEY (Mr.), Deputy Registrar, Trade Marks and Geographical Indications,
International Division of Trade Marks Registry, Department for Promotion of Industry and
Internal Trade, Ministry of Commerce and Industry, Kolkata
pkpandey.tmr@nic.in

Jitendra Kumar PRADHAN (Mr.), Deputy Controller, International Division of Patents and
Designs Registry, Department for Promotion of Industry and Internal Trade, Ministry of
Commerce and Industry, Kolkata
jkpradhan.ipo@nic.in

Prashanth Kumar S. BHIRAPPANAVAR (Mr.), Senior Examiner, Trade Marks and Geographical Indications, International Division of Trade Marks Registry, Department for Promotion of Industry and Internal Trade, Ministry of Commerce and Industry, Kolkata
prashanth.ipo@nic.in

Garima PAUL (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva
eco.genevapmi@mea.gov.in

INDONÉSIE/INDONESIA

Agung INDRIYANTO (Mr.), Head, Directorate of Trademark and Geographical Indication, Directorate General of Intellectual Property, Ministry of Law and Human Rights, Jakarta

Rudjimin RUDJIMIN (Mr.), Coordinator, Trade Disputes Settlements and Intellectual Property, Directorate of Trade, Commodities and Intellectual Property, Ministry of Foreign Affairs, Jakarta

Reyhan PRADIETYA (Mr.), Officer, Trade Disputes Settlements and Intellectual Property, Directorate of Trade, Commodities and Intellectual Property, Ministry of Foreign Affairs, Jakarta

Erry Wahyu PRASETYO (Mr.), Officer, Trade Disputes Settlements and Intellectual Property, Directorate of Trade, Commodities and Intellectual Property, Ministry of Foreign Affairs, Jakarta

Indra ROSANDRY (Mr.), Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva
indra.rosandry@mission-indonesia.org

Ditya Agung NURDIANTO (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva
ditya.nurdianto@mission-indonesia.org

IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')/IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)

Bahareh GHANOON (Ms.), Legal Officer, Legal Department, Ministry of Foreign Affairs, Tehran
bahareghanoon@gmail.com

Bahram HEIDARI (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva
b.heidari@mfa.gov.ir

IRAQ

Shaima'a ALHYALIE (Ms.), Senior Legal Advisor, Trademarks Department, Ministry of Industry and Minerals, Baghdad
atheermalani32@gmail.com

Raghda ALASWADI (Ms.), Electronic Systems Officer, Trademarks Department, Ministry of Industry and Minerals, Baghdad
raghdamohyya@gmail.com

Suha GHARRAWI (Ms.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
suhaalqarrawi@gmail.com

IRLANDE/IRELAND

Patricia MOLLAGHAN (Ms.), Higher Executive Officer, Intellectual Property Unit, Department of Enterprise, Trade and Employment, Thomastown

Martin O'FLAHERTY (Mr.), Advisor, Intellectual Property Unit, Department of Enterprise, Trade and Employment, Thomastown
martin.oflaherty@enterprise.gov.ie

ISLANDE/ICELAND

Margrét HJÁLMARSDÓTTIR (Ms.), Head, Legal Department, Icelandic Intellectual Property Office (ISIPO), Department of Energy, Industry and Business, Ministry of Industries and Innovation, Reykjavík
margret.hjalmarsdottir@hugverk.is

Brynhildur PALMARSÐÓTTIR (Ms.), Legal Expert, Icelandic Intellectual Property Office (ISIPO), Department of Energy, Industry and Business, Ministry of Industries and Innovation, Reykjavík
brynhildur.palmarsdottir@anr.is

Gautur STURLUSON (Mr.), Legal Advisor, Directorate for External Trade and Economic Affairs, Ministry for Foreign Affairs, Reykjavík
gautur@mfa.is

ISRAËL/ISRAEL

Jacqueline BRACHA (Ms.), Deputy Director, Israel Patent Office (ILPO), Jerusalem
jacquelineb@justice.gov.il

Ayelet FELDMAN (Ms.), Advisor, Ministry of Justice, Jerusalem

Tamara SZNAIDLEDER (Ms.), Advisor, Permanent Mission, Geneva
project-coordinator@geneva.mfa.gov.il

ITALIE/ITALY

Alfonso PIANTEDOSI (Mr.), Head, Italian Patent and Trademark Office (UIBM), Directorate General for the Fight Against Counterfeiting, Ministry of Economic Development, Rome

Giuseppe LAGANÀ (Mr.), Administrative and Consular Officer, Italian Patent and Trademark Office (UIBM), Directorate General for the Fight Against Counterfeiting, Ministry of Economic Development, Rome

Tiziana ZUGLIANO (Ms.), Attaché, Permanent Mission, Geneva

JAMAÏQUE/JAMAICA

Cheryl SPENCER (Ms.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Lilyclaire BELLAMY (Ms.), Executive Director, Jamaica Intellectual Property Office (JIPO),
Kingston

lilyclaire.bellamy@jipo.gov.jm

Marcus GOFFE (Mr.), Deputy Director, Legal Counsel, Jamaica Intellectual Property
Office (JIPO), Ministry of Industry, Investment and Commerce, Kingston

marcus.goffe@jipo.gov.jm

Craig DOUGLAS (Mr.), Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

mc@jamaicamission.ch

Rashaun WATSON (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

firstsecretary2@jamaicamission.ch

JAPON/JAPAN

HIRAKAWA Yuka (Ms.), Deputy Director, International Policy Division, Japan Patent
Office (JPO), Ministry of Economy, Trade and Industry, Tokyo

YOSHIDA Soichi (Mr.), Deputy Director, International Cooperation Division, Japan Patent
Office (JPO), Ministry of Economy, Trade and Industry, Tokyo

ISHIDO Takuro (Mr.), Assistant Director, Trademark Division, Japan Patent Office (JPO),
Ministry of Economy, Trade and Industry, Tokyo

MUNAKATA Tetsuya (Mr.), Assistant Director, International Policy Division, Japan Patent
Office (JPO), Ministry of Economy, Trade and Industry, Tokyo

NAKAMURA Yoshinori (Mr.), Deputy Director, International Cooperation Division, Japan Patent
Office (JPO), Ministry of Economy, Trade and Industry, Tokyo

NAITO Takahito (Mr.), Specialist for Trademark Planning, Trademark Division, Japan Patent
Office (JPO), Ministry of Economy, Trade and Industry, Tokyo

ABE Tatsuhiro (Mr.), Trademark Examiner, International Cooperation Division, Japan Patent
Office (JPO), Ministry of Economy, Trade and Industry, Tokyo

UEJIMA Hiroki (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

JORDANIE/JORDAN

Zain AL AWAMLEH (Ms.), Director, **Industrial Property Protection Directorate, Ministry of
Industry, Trade and Supply**, Amman

zain.a@mit.gov.jo

KAZAKHSTAN

Asemgul ABENOVA (Ms.), Acting Director, Department for Intellectual Property Rights, National Institute of Intellectual Property, Ministry of Justice of the Republic of Kazakhstan, Nur-Sultan
as.abenova@adilet.gov.kz

Amina KURENKEEVA (Ms.), Chief Expert, Department on Analytical Researches of Trademarks and Industrial Designs, National Institute of Intellectual Property, Ministry of Justice of the Republic of Kazakhstan, Almaty

Meruyert MAKHANBETALIYEVA (Ms.), Chief Expert, Division of Legal Support, National Institute of Intellectual Property Ministry of Justice of the Republic of Kazakhstan, Nur-Sultan

Ayagoz SABYROVA (Ms.), Expert, Department for Intellectual Property Rights, National Institute of Intellectual Property, Ministry of Justice of the Republic of Kazakhstan, Nur-Sultan
a.sabyrova@adilet.gov.kz

KENYA

Paul CHEGE (Mr.), Assistant Manager, Trade Marks Division, Kenya Industrial Property Institute (KIPI), Nairobi
pchege@kipi.go.ke

Dennis MUHAMBE (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva
dmuhambe@kenyamission.ch

KIRGHIZISTAN/KYRGYZSTAN

Kymbat IMANGAZIEVA (Ms.), Senior Specialist, Industrial Property Examination Department, State Service of Intellectual Property and Innovation under the Government of the Kyrgyz Republic (Kyrgyzpatent), Bishkek

Gulnaz KAPAROVA (Ms.), Senior Specialist, Industrial Property Examination Department, State Service of Intellectual Property and Innovation under the Government of the Kyrgyz Republic (Kyrgyzpatent), Bishkek

KOWEÏT/KUWAIT

Abdulaziz TAQI (Mr.), Commercial Attaché, Permanent Mission, Geneva

LESOTHO

Mmari MOKOMA (Ms.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

LITUANIE/LITHUANIA

Lina MICKIENE (Ms.), Deputy Director, State Patent Bureau of the Republic of Lithuania, Vilnius
lina.mickiene@vpb.gov.lt

Rasa SVETIKAITE (Ms.), Justice and Intellectual Property Attaché, Permanent Mission, Geneva
rasa.svetikaite@urm.lt

MADAGASCAR

Lantoniaina Fanny RAKOTOMALALA (Ms.), chef, Service de l'appui aux labels, Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, Antananarivo
lanto.rahaga@gmail.com

MALAISIE/MALAYSIA

Dhiya DURANI ZULKEFLEY (Ms.), Assistant Director, Policy and International Affairs Division, Intellectual Property Corporation of Malaysia (MyIPO), Ministry of Domestic Trade and Consumer Affairs, Kuala Lumpur
dhiya@myipo.gov.my

Azahar ABDULRAZAB (Mr.), Senior Director, Trademark and Geographical Indication, Intellectual Property Corporation of Malaysia (MyIPO), Ministry of Domestic Trade and Consumer Affairs, Kuala Lumpur
azaharazab@myipo.gov.my

Norsaari NORDIN (Mr.), Examiner, Industrial Design, Intellectual Property Corporation of Malaysia (MyIPO), Ministry of Domestic Trade and Consumer Affairs, Kuala Lumpur
norsaari@myipo.gov.my

Nur Azureen Mohd PISTA (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

MAROC/MOROCCO

Nafissa BELCAID (Mme), directrice générale par intérim, Direction des signes distinctifs, **Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC)**, Casablanca
belcaid@ompic.ma

Mouna KARIE (Mme), chef, Département des signes distinctifs, **Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC)**, Casablanca
karie@ompic.ma

Khalid DAHBI (M.), conseiller, Mission permanente, Genève

MEXIQUE/MEXICO

Alfredo RENDÓN ALGARA (Sr.), Director General Adjunto de Propiedad Industrial, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), Ciudad de México
alfredo.rendon@impi.gob.mx

Diana HEREDIA GARCÍA (Sra.), Directora Divisional de Relaciones Internacionales, Dirección Divisional de Relaciones Internacionales, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), Ciudad de México
diana.heredia@impi.gob.mx

Eunice HERRERA CUADRA (Sra.), Subdirectora Divisional de Negociaciones y Legislación Internacional, Dirección Divisional de Relaciones Internacionales, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), Ciudad de México
eunice.herrera@impi.gob.mx

Karla Priscila JUÁREZ BERMÚDEZ (Sra.), Especialista en Propiedad Industrial, Dirección General Adjunta de Propiedad Industrial, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), Ciudad de México
karla.juarez@impi.gob.mx

Gilberto TIRADO LÓPEZ (Sr.), Especialista en Propiedad Industrial, Dirección Divisional de Relaciones Internacionales, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), Ciudad de México
gilberto.tirado@impi.gob.mx

María del Pilar ESCOBAR BAUTISTA (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

MONGOLIE/MONGOLIA

Angar OYUN (Ms.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva
mongolie@bluewin.ch

MYANMAR

Aye Thiri WAI (Ms.), Director, Department of Intellectual Property (DIP), Ministry of Commerce, Nay Pyi Taw
ms.ayethirwai@gmail.com

Aye Aye MAW (Ms.), Director, Geographical Indications and Finance, Department of Intellectual Property (DIP), Ministry of Commerce, Nay Pyi Taw
ayeaye.maw14@gmail.com

Seint THANDA TUN (Ms.), Director, Trademark Section, Department of Intellectual Property (DIP), Ministry of Commerce, Nay Pyi Taw

NAMIBIE/NAMIBIA

Vivienne KATJIUONGUA (Ms.), Registrar Chief Executive Officer, Business and Intellectual Property Authority (BIPA), Ministry of Industrialization, Trade and SME Development (MITSHED), Windhoek
vivienne@bipa.na

NÉPAL/NEPAL

Chandika POKHREL (Ms.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
chandikapokhrel50@gmail.com

NICARAGUA

María Fernanda GUTIÉRREZ GAITÁN (Sra.), Ministra Consejera, Misión Permanente, Ginebra

NORVÈGE/NORWAY

Karine Lutnæs AIGNER (Ms.), Senior Legal Advisor, Norwegian Industrial Property Office (NIPO), Oslo
kai@patentstyret.no

Trine HVAMMEN-NICHOLSON (Ms.), Senior Legal Advisor, Norwegian Industrial Property Office (NIPO), Oslo
thv@patentstyret.no

OUGANDA/UGANDA

Mugarura Allan NDAGIJE (Mr.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva
alanndagije@gmail.com

OUZBÉKISTAN/UZBEKISTAN

Abdujalil URINBOYEV (Mr.), Head, Industrial Design, **Intellectual Property Agency under the Ministry of Justice of the Republic of Uzbekistan**, Tashkent
a-urinbaev@yandex.ru

PAKISTAN

Muhammad ISMAIL (Mr.), Director, Intellectual Property Organization of Pakistan (IPO-Pakistan), Ministry of Commerce, Islamabad
muhammad.ismail@ipo.gov.pk

Humaira SHAKEEL (Ms.), Deputy Director, Intellectual Property Organization of Pakistan (IPO-Pakistan), Ministry of Commerce, Islamabad
humaira.shakeel@ipo.gov.pk

Umme SALMA (Ms.), Deputy Director, Trademarks Unit, Intellectual Property Organization of Pakistan (IPO-Pakistan), Ministry of Commerce, Islamabad
umme.salma.ipo@gmail.com

Muhammad Salman Khalid CHAUDHARY (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
salman_khalid9@hotmail.com

PANAMA

Krizia MATTHEWS (Sra.), Representante Permanente Adjunta, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra
deputy@panama-omc.ch

PARAGUAY

Walter CHAMORRO (Sr.), Segundo Secretario, Misión Permanente, Ginebra
wchamorro@misionparaguay.ch

PAYS-BAS/NETHERLANDS

Saskia JURNA (Ms.), Senior Policy Advisor, Intellectual Property Department, Ministry of Economic Affairs and Climate Policy, The Hague

Margreet GROENENBOOM (Ms.), Policy Officer, Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality, The Hague
m.m.groenenboom@minlnv.nl

Marja VAN DER SLUIS (Ms.), Policy Officer, Intellectual Property Department, Ministry of Economic Affairs and Climate Policy, The Hague
m.vandersluis@minezk.nl

PÉROU/PERU

Silvia ALFARO (Sra.), Embajadora, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra

Sergio CHUEZ SALAZAR (Sr.), Director de Signos Distintivos, **Instituto Nacional de Defensa de la Competencia y de la Protección de la Propiedad Intelectual (INDECOPÍ)**, Lima
schuezs@indecopi.gob.pe

Liliana Del Pilar PALOMINO DELGADO (Sra.), Subdirectora de la Dirección de Invenciones y Nuevas Tecnologías, Instituto Nacional de Defensa de la Competencia y de la Protección de la Propiedad Intelectual (INDECOPÍ), Lima
lpalomino@indecopi.gob.pe

Rosa Nelly CEBOLLA LECCA (Sra.), Gerente de Cooperación Técnica y Relaciones Institucionales, Instituto Nacional de Defensa de la Competencia y de la Protección de la Propiedad Intelectual (INDECOPÍ), Lima
sramos@indecopi.gob.pe

Carla TELLO BENAVIDES (Sra.), Ejecutiva, Gerencia de Cooperación Técnica y Relaciones Institucionales, Instituto Nacional de Defensa de la Competencia y de la Protección de la Propiedad Intelectual (INDECOPÍ), Lima

Jaicel ALFARO RAMIREZ (Sra.), Coordinadora Legal, Dirección de Invenciones y Nuevas Tecnologías, Instituto Nacional de Defensa de la Competencia y de la Protección de la Propiedad Intelectual (INDECOPÍ), Lima
jalfaro@indecopi.gob.pe

Angela Juliana VIZCARRA PACHECO (Sra.), Asesora de la Dirección de Signos Distintivos, Instituto Nacional de Defensa de la Competencia y de la Protección de la Propiedad Intelectual (INDECOPÍ), Lima
avizcarra@indecopi.gob.pe

Rocio FLORES MONTERO (Sra.), Especialista, Dirección de Invenciones y Nuevas Tecnologías, Instituto Nacional de Defensa de la Competencia y de la Protección de la Propiedad Intelectual (INDECOPÍ), Lima
rflores@indecopi.gob.pe

Cristóbal MELGAR PAZOS (Sr.), Ministro, Misión Permanente, Ginebra
cmelgar@onuperu.org

PHILIPPINES

Felipe CARIÑO (Mr.), Minister, Permanent Mission, Geneva
felipe.carino@dfa.gov.ph

Jayroma BAYOTAS (Ms.), Attaché, Permanent Mission, Geneva
jayroma.bayotas@dfa.gov.ph

POLOGNE/POLAND

Daria WAWRZYŃSKA (Ms.), Head, Opposition Division, Trademarks Department, Patent Office of the Republic of Poland, Warsaw
daria.wawrzynska@uprp.gov.pl

Agnieszka HARDEJ-JANUSZEK (Ms.), First Counsellor, Permanent Mission, Geneva

PORTUGAL

Rui SOLNADO DA CRUZ (Mr.), Director, Extinction of Rights Directorate, National Institute of Industrial Property (INPI), Ministry of Justice, Lisbon

Sandra SILVA (Ms.), Executive Officer, External Relations Department, National Institute of Industrial Property (INPI), Ministry of Justice, Lisbon

Francisco SARAIVA (Mr.), Minister-Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Catarina AFONSO (Ms.), Intern, Permanent Mission, Geneva

QATAR

Kassem Nasser K. D. FAKHROO (Mr.), Commercial Attaché, Permanent Mission, Geneva
geneva@moci.gov.qa

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/REPUBLIC OF KOREA

SOHN Eunmi (Ms.), Senior Deputy Director, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Daejeon
eunmi.sohn@korea.kr

SEO Nari (Ms.), Deputy Director, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Daejeon
sehr@korea.kr

PARK Siyoung (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA/REPUBLIC OF MOLDOVA

Simion LEVITCHI (Mr.), Head, Trademarks and Industrial Design Department, State Agency on Intellectual Property (AGEPI), Chisinau
simion.levitchi@agepi.gov.md

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE/DEMOCRATIC PEOPLE'S
REPUBLIC OF KOREA

KIM Hyon Il (Mr.), Vice Director General, **Trademark, Industrial Design and Geographical Indication Office (TIDGIO)**, Pyongyang
[tidgio@star-co.net.kp](mailto:tidgeo@star-co.net.kp)

KIM In Sun (Ms.), Chief, Methodology, **Trademark, Industrial Design and Geographical Indication Office (TIDGIO)**, Pyongyang
payforanysoft@163.com

JONG Myong Hak (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE LAO/ LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC
REPUBLIC

SRITTHIRATH Souchitta (Ms.), Deputy Director, Patent Division, Department of Intellectual Property (DIP), Ministry of Industry and Commerce, Vientiane
souchitta.s@gmail.com

SIHAVONG Khemdeth (Mr.), Counsellor (Economic and Commercial Affairs), Permanent Mission, Geneva
ksihavong@hotmail.com

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE/CZECH REPUBLIC

Kateřina DLABOLOVÁ (Ms.), Lawyer, International Department, Industrial Property Office, Prague
kdlabolova@upv.cz

Petr FIALA (Mr.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

ROUMANIE/ROMANIA

Alice Mihaela POSTĂVARU (Ms.), Head, Designs Division, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Bucharest
postavaru.alice@osim.ro

Mihaela UHR (Ms.), Legal Advisor, Legal Department, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Bucharest
mihaela.uhr@osim.ro

ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM

Jeff LLOYD (Mr.), Head, Trade Marks and Designs Policy, UK Intellectual Property Office (UK IPO), Newport
jeff.loyd@ipo.gov.uk

Fiona WARNER (Ms.), Head of Designs Policy, Trade Marks and Designs Policy, UK Intellectual Property Office (UK IPO), Newport
fiona.warner@ipo.gov.uk

Katy SWEET (Ms.), Policy Advisor, Trade Marks and Designs Policy, UK Intellectual Property Office (UK IPO), Newport
katy.sweet@ipo.gov.uk

Jan WALTER (Mr.), Senior Intellectual Property Advisor, Permanent Mission, Geneva
jan.walter@fco.gov.uk

Nancy PIGNATARO (Ms.), Intellectual Property Attaché, Permanent Mission, Geneva
nancy.pignataro@fco.gov.uk

RWANDA

Marie-Providence UMUTONI HIBON (Ms.), Counsellor, Multilateral Officer, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva
pumutoni@embassy.gov.rw

SERBIE/SERBIA

Marija BOZIC (Ms.), Assistant Director, Distinctive Signs Sector, Intellectual Property Office of the Republic of Serbia, Belgrade
mbozic@zis.gov.rs

SINGAPOUR/SINGAPORE

Sharmaine WU (Ms.), Director, Intellectual Property Office of Singapore (IPOS), Singapore
sharmaine_wu@ipos.gov.sg

[Isabelle TAN \(Ms.\), Director, Trademarks and Geographical Indications Department, Intellectual Property Office of Singapore \(IPOS\), Singapore](mailto:isabelle_tan@ipos.gov.sg)
isabelle_tan@ipos.gov.sg

Lily LEE (Ms.), Principal Assistant Director, Registries of Patents, Design and Plant Varieties, Intellectual Property Office of Singapore (IPOS), Singapore
lily_lee@ipos.gov.sg

Wee Ying FOO (Ms.), Senior Trademark Examiner, Registry of Trade Marks, Intellectual Property Office of Singapore (IPOS), Singapore

Samantha YIO (Ms.), Senior Trademark Examiner, Registry of Trade Marks, Intellectual Property Office of Singapore (IPOS), Singapore

Mei Hui CHAN (Ms.), Trademark Examiner, Registry of Trade Marks, Intellectual Property Office of Singapore (IPOS), Singapore
chan_mei_hui@ipos.gov.sg

Qiu Li LOH (Ms.), Manager, Intellectual Property Office of Singapore (IPOS), Singapore
lohqiuli@gmail.com

Benjamin TAN (Mr.), Counsellor (Intellectual Property), Permanent Mission to the World Trade Organization, Geneva

SLOVAQUIE/SLOVAKIA

Zdena HAJNALOVA (Ms.), Head, Trademarks and Designs Department, **Industrial Property Office of the Slovak Republic**, Banská Bystrica
zdenka.hajnalova@indprop.gov.sk

Miroslav GUTTEN (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
miroslav.gutten@mzv.sk

SLOVÉNIE/SLOVENIA

Savina DERNOVŠEK (Ms.), Counsellor, Slovenian Intellectual Property Office (SIPO), Ministry of Economic Development and Technology, Ljubljana
nina.dernovsek@uil-sipo.si

Barbara REŽUN (Ms.), Advisor, Directorate for Internal Market Division of Commercial Law, Ljubljana

Darja CIZELJ (Ms.), Senior Examiner, Trademarks, Designs and Geographical Indications, Slovenian Intellectual Property Office (SIPO), Ministry of Economic Development and Technology, Ljubljana

Mojca KUŠEJ (Ms.), Senior Examiner, Trademarks, Designs and Geographical Indications, Slovenian Intellectual Property Office (SIPO), Ministry of Economic Development and Technology, Ljubljana
mojca.kusej@uil-sipo.si

Jan MERC (Mr.), Senior Trademark Examiner, Slovenian Intellectual Property Office (SIPO), Ministry of Economic Development and Technology, Ljubljana
jan.merc@uil-sipo.si

Saša POLC (Ms.), Senior Trademark Examiner, Trademarks and Designs Department, Slovenian Intellectual Property Office (SIPO), Ministry of Economic Development and Technology, Ljubljana
s.polc@uil-sipo.si

Maja ALBREHT STEINER (Ms.), Trademarks and Designs Department, Slovenian Intellectual Property Office (SIPO); Ministry of Economic Development and Technology, Ljubljana
maja.albrehtsteiner@uil-sipo.si

SOUDAN/SUDAN

Iman ATABANI (Ms.), Head, Office of Registrar General of Intellectual Property (IPO-SUDAN), Ministry of Justice, Khartoum
iman.atabani.58@gmail.com

Sahar Mohammed Isshag GASMELSEED (Ms.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

SRI LANKA

Geethanjali RANAWAKA (Ms.), Director General, National Intellectual Property Office, Ministry of Trade, Colombo
geeth565@gmail.com

SUÈDE/SWEDEN

Asa COLLETT (Ms.), Head, Legal Department, Designs and Trademarks Department, Swedish Intellectual Property Office (PRV), Stockholm
Asa.Collett@prv.se

Monica NOWICKA (Ms.), Legal Advisor, Designs and Trademarks Department, Swedish Intellectual Property Office (PRV), Stockholm
monika.nowicka@prv.se

Johan EKERHULT (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva
johan.ekerhult@gov.se

SUISSE/SWITZERLAND

Irene SCHATZMANN (Mme), directrice adjointe, Service juridique, Droit général, designs et mise en œuvre du droit, Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI), Berne

Nicolas GUYOT YOUN (M.), conseiller juridique, Droits de propriété industrielle, Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI), Berne

Erik THÉVENOD-MOTTET (M.), conseiller juridique, Relations commerciales internationales, Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI), Berne

Kim LEMMENMEIER (Mme), stagiaire, Service juridique et relations commerciales internationales, Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI), Berne

Christoph SPENNEMANN (M.), conseiller, Mission permanente, Genève

Reynald VEILLARD (M.), conseiller, Mission permanente, Genève

THAÏLANDE/THAILAND

Pimchanok PITFIELD (Ms.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva
princess@thaiwto.com

Pornpimol SUGANDHAVANIJA (Ms.), Deputy Permanent Representative, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

Sukonthip SKOLPADUNGKET (Ms.), Senior Trademark Registrar, Department of Intellectual Property (DIP), Ministry of Commerce, Nonthaburi
trademark.thailand@gmail.com

Naviya JARUPONGSA (Ms.), Legal Officer, Department of Intellectual Property (DIP), Ministry of Commerce, Nonthaburi
naviyasan@gmail.com

Pavinee NAKORNPAT (Ms.), Legal Officer, Department of Intellectual Property (DIP), Ministry of Commerce, Nonthaburi
pavinee.nkp@gmail.com

Klinsuwan JITTIMA (Ms.), Trade Officer, Department of Intellectual Property (DIP), Ministry of Commerce, Nonthaburi
jittima.klins@gmail.com

Tidalak NITIWATTANAVICHARN (Ms.), Trademark Examiner, Department of Intellectual Property (DIP), Ministry of Commerce, Nonthaburi

Thinet SAKTRAKUN (Mr.), Trademark Examiner, Department of Intellectual Property (DIP), Ministry of Commerce, Nonthaburi
thinet.s@ipthailand.go.th

Oraon SARAJIT (Ms.), Patent Examiner, Department of Intellectual Property (DIP), Ministry of Commerce, Nonthaburi
oraon.s@ipthailand.go.th

Titapa PROMSAVAST (Ms.), Department of Intellectual Property (DIP), Ministry of Commerce, Nonthaburi
titapa.prom@gmail.com

Pakwan CHUENSUWANKUL (Ms.), Counsellor, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva
pakwan@thaiwto.com

TOGO

Kokuvi Fiomegnon SEWAVI (M.), deuxième conseiller, Mission permanente, Genève

TRINITÉ-ET-TOBAGO/TRINIDAD AND TOBAGO

Steffi MOHAMMED (Ms.), Trademark Systems Specialist, Intellectual Property Office, Ministry of the Attorney General and Legal Affairs, Port of Spain
steffi.mohammed@ipo.gov.tt

Sarah JAGESAR (Ms.), Trademark Operations Administrator, Intellectual Property Office, Ministry of the Attorney General and Legal Affairs, Port of Spain
sarah.jagesar@ipo.gov.tt

Allison ST BRICE (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva
bricea@foreign.gov.tt

TUNISIE/TUNISIA

Lamia EL KATEB (Mme), directrice adjointe, Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle (INNORPI), Ministère de l'industrie et des petites et moyennes entreprises, Tunis

lamia.elkateb@innorpi.tn

Haroun GRAMI (M.), directeur adjoint, Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle (INNORPI), Ministère de l'industrie et des petites et moyennes entreprises, Tunis

haroun.grami@innorpi.tn

Sami CHATTI (Mme), chef de service, Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle (INNORPI), Ministère de l'industrie et des petites et moyennes entreprises, Tunis

samiha.chatti@innorpi.tn

Wafa FERSI (Mme), chef de service, Département des dessins et modèles industriels, Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle (INNORPI), Ministère de l'industrie et des petites et moyennes entreprises, Tunis

wafa.fersi@innorpi.tn

Sami NAGGA (M.), première secrétaire, Mission permanente, Genève

samifnagga@gmail.com

TURQUIE/TURKEY

Müge Münire ŞAHİN (Ms.), Expert, Design Department, Turkish Patent and Trademarks Office (TURKPATENT), Ministry of Science and Technology, Ankara

Gonca ILICALI (Ms.), Intellectual Property Expert, Department of Geographical Indications, Turkish Patent and Trademarks Office (TURKPATENT), Ministry of Science and Technology, Ankara

Neşe İLOĞLU (Ms.), Industrial Property Specialist, Department of Geographical Indications, Turkish Patent and Trademarks Office (TURKPATENT), Ministry of Science and Technology, Ankara

nese.iloglu@turkpatent.gov.tr

Tuğba CANATAN AKICI (Ms.), Legal Counsellor, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

tugba.akici@mfa.gov.tr

UKRAINE

Mariia VASYLENKO (Ms.), Director, Law and Administration of State Registers, State Enterprise Ukrainian Intellectual Property Institute (Ukrpatent), Ministry of Economic Development and Trade of Ukraine, Kyiv

m.vasilenko@ukrpatent.org

Bogdan PADUCHAK (Mr.), Deputy Director, Department for Development of Intellectual Property, State Enterprise Ukrainian Intellectual Property Institute (Ukrpatent), Ministry of Economic Development and Trade of Ukraine, Kyiv

bpaduchak@me.gov.ua

Valentyna HAIDUK (Ms.), Head, Department of Rights for Indications, State Enterprise Ukrainian Intellectual Property Institute (Ukrpatent), Ministry of Economic Development and Trade of Ukraine, Kyiv
v.gayduk@ukrpatent.org

Yurii KUCHYNSKYI (Mr.), Head, Department of International and Public Relations, State Enterprise Ukrainian Intellectual Property Institute (Ukrpatent), Ministry of Economic Development and Trade of Ukraine, Kyiv
yk@ukrpatent.org

Dmytro NIKOLAIENKO (Mr.), Head, Department of Law, State Enterprise Ukrainian Intellectual Property Institute (Ukrpatent), Ministry of Economic Development and Trade of Ukraine, Kyiv
d.nikolaenko@ukrpatent.org

Inna SHATOVA (Mr.), Deputy Head, Department of Industrial Property Law Division, State Enterprise Ukrainian Intellectual Property Institute (Ukrpatent), Ministry of Economic Development and Trade of Ukraine, Kyiv
ishatova@me.gov.ua

Andriy NIKITOV (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva
andriy.nikitov@mfa.gov.ua

URUGUAY

Gabriela ESPÁRRAGO (Sra.), Encargada del Área Signos Distintivos, Dirección Nacional de la Propiedad Industrial (DNPI), Ministerio de Industria, Energía y Minería, Montevideo
gabriela.esparrago@miem.gub.uy

Martín Andrés ALVEZ LEMOS (Sr.), Ministro Consejero, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra
martin.alvez@mrree.gub.uy

VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU/VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF))

Orlando Luis SALAZAR RAMIREZ (Sr.), Director, Dirección de Relaciones Internacionales, Oficina de la Propiedad Intelectual, Ministerio de Comercio, Caracas
asuntosinternacionalessapi@gmail.com

Violeta Fátima FONSECA OCAMPOS (Sra.), Ministra Consejera, Misión Permanente, Ginebra
fonsecav@onuginebra.gob.ve

Genovena Trinidad CAMPOS DE MAZZONE (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra
camposq@onuginebra.gob.ve

ZAMBIE/ZAMBIA

Muyumbwa KAMENDA (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva
kamendamuyumbwa6@gmail.com

ZIMBABWE

Willie MUSHAYI (Mr.), Deputy Registrar, Zimbabwe Intellectual Property Office (ZIPO), Ministry of Justice, Legal and Parliamentary Affairs, Harare
wmushayi@gmail.com

Tanyaradzwa Milne MANHOMBO (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva
tanyamilne2000@yahoo.co.uk

UNION EUROPÉENNE*/EUROPEAN UNION*

Oscar MONDEJAR ORTUNO (Mr.), First Counsellor, Permanent Delegation, Geneva

Krisztina KOVACS (Ms.), Policy Officer, Entrepreneurship and Small and Medium Enterprises (SMEs), European Commission (EC), Brussels

* Sur une décision du Comité permanent, les Communautés européennes ont obtenu le statut de membre sans droit de vote.

* Based on a decision of the Standing Committee, the European Communities were accorded member status without a right to vote.

II. OBSERVATEURS/OBSERVERS

PALESTINE

Nada TARBUSH (Ms.), Counsellor, Permanent Observer Mission, Geneva

III. ORGANISATIONS INTERNATIONALES INTERGOUVERNEMENTALES/
INTERNATIONAL INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

CENTRE SUD (CS)/SOUTH CENTRE (SC)

Nirmalya SYAM (Mr.), Senior Program Officer, Health, Intellectual Property and Biodiversity Programme (HIPB), Geneva
syam@southcentre.int

Vitor IDO (Mr.), Program Officer, Health, Intellectual Property and Biodiversity Program (HIPB), Geneva
syam@southcentre.int

Viviana MUÑOZ TÉLLEZ (Ms.), Coordinator, Health, Intellectual Property and Biodiversity Program (HIPB), Geneva
munoz@southcentre.int

ORGANISATION BENELUX DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OBPI)/BENELUX
ORGANIZATION FOR INTELLECTUAL PROPERTY (BOIP)

Camille JANSSEN (M.), juriste, Département des affaires juridiques, La Haye
cjanssen@boip.int

ORGANISATION EURASIENNE DES BREVETS (OEAB)/EURASIAN PATENT
ORGANIZATION (EAPO)

Julie FIODOROVA (Ms.), Director, Legal Department, Moscow
jfedorova@eapo.org

Aurelia CEBAN (Ms.), Deputy Director, Examination Department, Moscow
aceban@eapo.org

Nadira ASYLBEKOVA (Ms.), Leading Specialist, Legal Department, Moscow
nasylbekova@eapo.org

UNION AFRICAINE (UA)/AFRICAN UNION (AU)

Georges Remi NAMEKONG (Mr.), Senior Economist, Geneva

IV. ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES/
INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

ActionAid

Manuela RIEGER-BAYER (Ms.), Magistrate, Austrian Patent Office, Federal Ministry for Climate Action, Environment, Energy, Mobility, Innovation, and Technology (BMK), Vienna
manuela.rieger@patentamt.at

Association allemande pour la protection de la propriété industrielle (GRUR)/German
Association for the Protection of Industrial Property (GRUR)

Anselm BRANDI-DOHRN (Mr.), Coordinator, Berlin
abrandi-dohrn@boetticher.com

Maximilian SCHENK (Mr.), Representative, Berlin
schenk.maximilian@web.de

Sabine KOSSAK (Ms.), Representative, Hamburg
kossak@olbrichtpatent.de

Association communautaire du droit des marques (ECTA)/European Communities Trade Mark
Association (ECTA)

Barbara ABEGG (Ms.), Representative, Zurich

Association des industries de marque (AIM)/European Brands Association (AIM)

Marie PATTULLO (Ms.), Senior Trade Marks and Brand Protection Manager, Brussels
marie.pattullo@aim.be

Annemieke DE KOSTER ARKESTEIJN (Ms.), Legal Advisor (Intellectual Property), Legal Department, *Société des Produits Nestlé S.A.*, Vevey

Association européenne des étudiants en droit (ELSA International)/European Law Student's
Association (ELSA International)

Nikos FIFIS (Mr.), Head of Delegation, Brussels
marketing@elsa.org

Pınar BAKIRTAŞ (Ms.), Delegate, Brussels

Andrada CONSTANTINESCU (Ms.), Delegate, Brussels
k1922497@kcl.ac.uk

Maciej ŁODZINSKI (Mr.), Delegate, Brussels
lodzinski.maciek@gmail.com

Liza TSNOBILADZE (Ms.), Delegate, Brussels
liztsnobiladze@gmail.com

Daniel YILMAZ (Mr.), Delegate, Brussels
daniel.yilmaz@gmail.com

Association française des indications géographiques industrielles et
artisanales (AFIGIA)/French Association of Industrial and Artisanal Geographical
Indications (AFIGIA)

Audrey AUBARD (Mme), secrétaire générale, Bordeaux
audrey.aubard@gmail.com

Association interaméricaine de la propriété industrielle (ASIPI)/Inter-American Association of
Industrial Property (ASIPI)

Jorge CHÁVARRO (Mr.), Vice-President, Bogota D.C.
jorgechavarro@cavelier.com

Association internationale des juristes pour le droit de la vigne et du vin (AIDV)/International Wine Law Association (AIDV)

Matthijs GEUZE (Mr.), Representative, Divonne-les-Bains
matthijs.geuze77@gmail.com

Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI)/International Association for the Protection of Intellectual Property (AIPPI)

Christopher CARANI (Mr.), Chair, Chicago
ccarani@mcandrews-ip.com
Giulio Enrico SIRONI (Mr.), Chair, Milano
giulioenrico.sironi@simmons-simmons.com
Graciela PEREZ DE INZAURRAGA (Ms.), Vice-Chair, Buenos Aires
gcperez@hbf.com.ar
Irmak YALCINER (Ms.), Patent and Trademark Attorney, Ankara
irmak@yalciner.com.tr
Klaudia BLACH MORYSINSKA (Ms.), Warsaw

Association internationale pour les marques (INTA)/International Trademark Association (INTA)

Tat-Tienne LOUEMBE (Mr.), Head of Delegation, New York
tlouembe@inta.org
Ivan MASSA (Mr.), Representative, Alicante
i.sempere@padima.es

Association japonaise des conseils en brevet (JPAA)/Japan Patent Attorneys Association (JPAA)

Jiro MATSUDA (Mr.), Representative, Tokyo
Takuhiro SHINODA (Mr.), Representative, Tokyo
Kanako YOSHIRO (Ms.), Representative, Tokyo

Brazilian Association of Intellectual Property (ABPI)

Rodrigo A. DE OURO PRETO SANTOS (Mr.), Attorney and Director of the Executive Board, Rio de Janeiro
rodrigo@ouropreto.adv.br

Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI)/Centre for International Intellectual Property Studies (CEIPI)

François CURCHOD (M.), chargé de mission, Genolier
f.curchod@netplus.ch

China Trademark Association (CTA)

Tianyi WANG (Ms.), Advisor, Beijing
international@cta.org.cn

Consortium for Common Food Names (CCFN)

Allen JOHNSON (Mr.), Representative, Washington
aljohnson@afjandassociates.com

Fédération internationale des conseils en propriété intellectuelle (FICPI)/International Federation of Intellectual Property Attorneys (FICPI)

Toni ASHTON (Ms.), Reporter, Trademarks and Designs, Toronto
toni.at.toronto@gmail.com
Stephen PERRY (Mr.), President, Patent and Trademark Intellectual Property Firm (PCKIP), Toronto
perry@pckip.com

Intellectual Property Owners Association (IPO)
Elizabeth FERRILL (Ms.), Partner, Washington, D.C.
elizabeth.ferrill@finnegan.com
Bridget LABUTTA (Ms.), Attorney, Philadelphia
blabutta@panitchlaw.com
Alfonso SABAN (Mr.), Attorney, Madrid
asaban@herrero.es

Japan Trademark Association (JTA)
Abe KOGA (Mr.), Patent and Trademark Attorney, Tokyo

Société arabe pour la propriété intellectuelle (ASIP)/Arab Society for Intellectual Property (ASIP)
Majd KHADDASH (Ms.), Manager, Amman
mkhaddash@tagorg.com

V. BUREAU/OFFICERS

Président/Chair:	Alfredo Carlos RENDÓN ALGARA (M./Mr.) (Mexique/Mexico)
Vice-présidents/Vice-chairs:	Willie MUSHAYI (M./Mr.) (Zimbabwe) Jan TECHERT (M./Mr.) (Allemagne/Germany)
Secrétaire/Secretary:	Marcus HÖPPERGER (M./Mr.) (OMPI/WIPO)

VI. SECRETARIAT DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE (OMPI)/SECRETARIAT OF THE WORLD
INTELLECTUALPROPERTY ORGANIZATION (WIPO)

WANG Binying (Mme/Ms.), vice-directrice générale/Deputy Director General

Marcus HÖPPERGER (M./Mr.), directeur principal, Département des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, Secteur des marques et des dessins et modèles/Senior Director, Department for Trademarks, Industrial Designs and Geographical Indications, Brands and Designs Sector

Brian BECKHAM (M./Mr.), chef, Section du règlement des litiges relatifs à l'Internet, Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, Secteur des brevets et de la technologie/Head, Internet Dispute Resolution Section, WIPO Arbitration and Mediation Center, Patents and Technology Sector

Marie-Paule RIZO (Mme/Ms.), chef, Section des politiques et des services consultatifs en matière de législation, Département des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, Secteur des marques et des dessins et modèles/Head, Policy and Legislative Advice Section, Department for Trademarks, Industrial Designs and Geographical Indications, Brands and Designs Sector

Martha PARRA FRIEDLI (Mme/Ms.), conseillère juridique (Marques), Département des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, Secteur des marques et des dessins et modèles/Legal Counsellor (Trademarks), Department for Trademarks, Industrial Designs and Geographical Indications, Brands and Designs Sector

Gonzalo Manuel BLEDA NAVARRO (M./Mr.), juriste, Section du règlement des litiges relatifs à l'Internet, Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, Secteur des brevets et de la technologie/Legal Officer, Internet Dispute Resolution Section, WIPO Arbitration and Mediation Center, Patents and Technology Sector

Marina FOSCHI (Mme/Ms.), juriste principale, Section des politiques et des services consultatifs en matière de législation, Département des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, Secteur des marques et des dessins et modèles/Senior Legal Officer, Policy and Legislative Advice Section, Department for Trademarks, Industrial Designs and Geographical Indications, Brands and Designs Sector

Violeta GHETU (Mme/Ms.), juriste, Section des politiques et des services consultatifs en matière de législation, Département des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, Secteur des marques et des dessins et modèles/Legal Officer, Policy and Legislative Advice Section, Department for Trademarks, Industrial Designs and Geographical Indications, Brands and Designs Sector

Nathalie FRIGANT (Mme/Ms.), juriste adjointe, Section des politiques et des services consultatifs en matière de législation, Département des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, Secteur des marques et des dessins et modèles/Assistant Legal Officer, Policy and Legislative Advice Section, Department for Trademarks, Industrial Designs and Geographical Indications, Brands and Designs Sector

Noëlle MOUTOUT (Mme/Ms.), juriste adjointe, Section des politiques et des services consultatifs en matière de législation, Département des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, Secteur des marques et des dessins et modèles/Assistant Legal Officer, Policy and Legislative Advice Section, Department for Trademarks, Industrial Designs and Geographical Indications, Brands and Designs Sector

[L'annexe II suit]



SCT/44/7
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 19 MAI 2021

Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques

**Quarante-quatrième session
Genève, 17 – 19 mai 2021**

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

adopté par le comité

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

1. Le président a ouvert la quarante-quatrième session du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT).
2. Mme Wang Binying, vice-directrice générale de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Directeur général de l'OMPI, M. Daren Tang.
3. M. Marcus Höpperger (OMPI) a assuré le secrétariat du SCT.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. Le SCT a adopté le projet d'ordre du jour (document SCT/44/1 Prov.2).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ACCRÉDITATION D'UN OBSERVATEUR

5. Le SCT a examiné le document SCT/44/4.

6. Le SCT a approuvé l'accréditation du Forum international de la propriété intellectuelle – Québec (FORPIQ).

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT DE LA QUARANTE-TROISIÈME SESSION

7. Le SCT a adopté le projet de rapport de la quarante-troisième session (document SCT/43/12 Prov.).

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

Analyse des réponses au questionnaire sur les dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques, d'icônes et de polices/fontes de caractères (documents SCT/41/2 Rev.2 et SCT/43/2 Rev.).

8. Le SCT a examiné les documents SCT/41/2 Rev.2 et SCT/43/2 Rev. et en a pris note.

Proposition actualisée présentée par les délégations du Canada, des États-Unis d'Amérique, d'Israël, du Japon et du Royaume-Uni (document SCT/44/6 Rev.2).

9. Le SCT a examiné le document SCT/44/6 Rev.2.

10. Le président a indiqué en conclusion que le SCT avait pris note des différentes positions et poursuivrait les délibérations concernant le document SCT/44/6 Rev.2 à sa prochaine session.

Compilation des réponses au questionnaire sur la protection temporaire accordée aux dessins et modèles industriels lors de certaines expositions internationales en vertu de l'article 11 de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle (document SCT/42/2)

Proposition présentée par la délégation de l'Espagne relative à la création d'une base de données recueillant les réponses au questionnaire sur la protection temporaire accordée aux dessins et modèles industriels lors de certaines expositions internationales en vertu de l'article 11 de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle (document SCT/44/5)

11. Le SCT a examiné les documents SCT/42/2 et SCT/44/5.

12. Le SCT a demandé au Secrétariat de créer un prototype de base de données comprenant un certain nombre de réponses au questionnaire sur la protection temporaire accordée aux dessins et modèles industriels lors de certaines expositions internationales en vertu de l'article 11 de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, et de présenter le prototype, ainsi que les ressources nécessaires, à la prochaine session du SCT.

Informations actualisées des États membres concernant le Service d'accès numérique aux documents de priorité (DAS)

13. Le SCT a pris note des progrès réalisés par les membres dans le cadre de la mise en œuvre du service DAS concernant les dessins et modèles industriels et le président a indiqué en conclusion que le SCT reviendrait sur ce point pour une mise à jour à sa prochaine session.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : MARQUES

Proposition présentée par les délégations des Émirats arabes unis, de la Géorgie, de l'Indonésie, de l'Islande, de la Jamaïque, du Liechtenstein, de la Malaisie, du Mexique, de Monaco, du Pérou, du Sénégal et de la Suisse concernant la protection des noms de pays et des noms géographiques d'importance nationale (document SCT/43/6).

14. Le SCT a examiné le document SCT/43/6.

15. Le président a indiqué en conclusion que le SCT poursuivrait l'examen du document SCT/43/6 à sa prochaine session.

Proposition révisée présentée par la délégation de la Jamaïque portant sur une recommandation commune concernant des dispositions relatives à la protection des noms de pays (document SCT/43/9)

16. Le SCT a examiné le document SCT/43/9.

17. Le président a indiqué en conclusion que le SCT poursuivrait l'examen du document SCT/43/9 à sa prochaine session.

Proposition présentée par les délégations du Brésil, des Émirats arabes unis, de la Géorgie, de l'Indonésie, de l'Islande, de la Jamaïque, du Liechtenstein, de la Malaisie, du Mexique, de Monaco, du Pérou, du Sénégal et de la Suisse concernant la protection des noms de pays et des noms géographiques d'importance nationale dans le DNS (document SCT/41/6 Rev.).

18. Le SCT a examiné le document SCT/41/6 Rev.

19. Le président a indiqué en conclusion que le SCT poursuivrait l'examen du document SCT/41/6 Rev. à sa prochaine session.

Informations actualisées sur les aspects relatifs aux marques dans le contexte du système des noms de domaine (DNS) (document SCT/44/2)

20. Le SCT a examiné le document SCT/44/2 et a demandé au Secrétariat de tenir les membres informés de l'évolution future du système des noms de domaine (DNS).

Réponses au questionnaire sur la protection des marques pays dans les États membres (document SCT/43/8 Rev.)

21. Le SCT a examiné le document SCT/43/8 Rev.

22. Le président a indiqué en conclusion que le SCT était convenu :

- de prier le Secrétariat de rouvrir le questionnaire sur la protection des marques pays dans les États membres jusqu'au 30 septembre 2021, pour obtenir des réponses supplémentaires;
- de prier le Secrétariat de présenter un exposé, à la quarante-cinquième session du comité, sur les principales conclusions et tendances identifiées dans les réponses au questionnaire; et
- d'inviter les membres à présenter, à la quarante-cinquième session du SCT, des propositions de thèmes pour une séance d'information sur la protection des marques pays dans les États membres, qui pourrait se tenir parallèlement à la quarante-sixième session du SCT.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

23. Le SCT a examiné le document SCT/44/3 contenant des propositions de thèmes pour une séance d'information sur les indications géographiques.

24. Le président a indiqué en conclusion que le SCT était convenu :

- de tenir une séance d'information sur les indications géographiques dans le cadre de la quarante-cinquième session du SCT;
- que le programme de cette séance d'information comprendrait deux réunions d'experts sur les thèmes suivants :
 - i) examen des indications géographiques dans les systèmes sui generis et les systèmes des marques, y compris
 - la combinaison de mots avec des éléments graphiques et les indications géographiques constituées uniquement d'un élément graphique;
 - le poids accordé aux éléments descriptifs;
 - les conflits; et
 - l'étendue de la protection;
 - ii) moyens de prévenir l'enregistrement de mauvaise foi des noms de domaine composés, en tout ou en partie, d'indications géographiques; et
- d'inviter les membres à présenter à la quarante-cinquième session du SCT des propositions de thèmes pour une séance d'information sur les indications géographiques, qui se tiendrait parallèlement à la quarante-sixième session du SCT.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

25. Le SCT a approuvé le résumé présenté par le président, contenu dans le présent document.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA SESSION

26. Le président a prononcé la clôture de la session le 19 mai 2021.

[Fin de l'annexe II et du document]